



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

an'ct

agence nationale
de la cohésion
des territoires

COMPRENDRE



L'ESS UN ATOUT
POUR LA POLITIQUE
DE LA VILLE



La reproduction de cette publication est soumise à autorisation de l'ANCT (contact : info@anct.gouv.fr) et du RTEs (animation@rtes.fr)

Directeur de publication : Stanislas Bourron (ANCT) ; **Suivi éditorial :** Sylvie Bouvier (ANCT) ; **Responsable de rédaction :** Anne-Laure Federici (RTEs) ; **Rédactrices :** Chloé Sécher (RTEs) et Agathe Mouchel (RTEs) ; **Secrétariat de rédaction :** Muriel Thoin (ANCT)

Contacts : Programme Emploi, formation et développement économique de la DGD Ville de l'ANCT (emploi-developpement@anct.gouv.fr) / Anne-Laure Federici (alfederici@rtes.fr)

Photo de couverture : Damien Valente / Terra, La Maison Phare - Dijon, RTEs (Le BAMe Nantes), EDENN

Dépôt légal : février 2025 ISBN : 978-2-492484-70-04

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS - P.5

1/ L'ESS : DÉFINITION ET CHIFFRES CLÉS - P.6

L'ESS, un terme récent, une histoire ancienne - p.6

Les statuts et grands principes de l'ESS - p.8

Diversité des formes juridiques et présence dans l'ensemble des secteurs d'activités - p.10

Quelques chiffres clés de l'ESS en quartiers prioritaires de la politique de la ville - p.22

2/ L'ESS : DES SPÉCIFICITÉS ET UN RÔLE ESSENTIEL DANS LA POLITIQUE DE LA VILLE - P.24

Des spécificités... - p.24

- Une gouvernance propre aux structures de l'ESS
- Des modèles économiques basés sur une hybridation des ressources
- Un fort ancrage territorial

... qui en font une réponse adaptée aux enjeux de la politique de la ville - p.27

- L'ESS comme levier de mobilisation des habitants
- L'ESS comme moyen de développement socio-économique des quartiers
- L'ESS comme réponse à la transition juste des quartiers

3/ COMPRENDRE LES POLITIQUES DÉDIÉES À L'ESS ET L'ÉCOSYSTÈME DE L'ESS - P.31

Les politiques nationale et territoriales dédiées à l'ESS - p.31

- L'organisation de la politique de l'Etat
- Les politiques territoriales de l'ESS



L'accompagnement et le financement de projets de l'ESS - p.32

- Les réseaux et fédérations de l'ESS
- Les structures d'accompagnement à l'émergence et au développement d'activité

L'écosystème spécifique de l'accompagnement et du financement de projets de l'ESS en QPV - p.34

4/ COMPRENDRE LES CADRES DE COOPÉRATION TERRITORIALE DANS L'ESS ET LEUR INTÉRÊT POUR LA POLITIQUE DE LA VILLE - P.36

L'intérêt de favoriser la coopération entre les structures - p.36

Quelques exemples de cadres de coopération multi-acteurs adaptés - p.36

RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN - P.44

AVANT-PROPOS

Considérant l'économie sociale et solidaire (ESS) comme un véritable outil au service des territoires, le ministère chargé de la ville accompagne son développement dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV) depuis de nombreuses années. Dix ans se sont écoulés depuis la promulgation de la loi ESS qui en a défini le périmètre et permis sa reconnaissance en droit. Elle reste cependant encore méconnue des professionnels de la politique de la ville et peine parfois à être appréhendée dans toute sa globalité.

Pourtant, l'ESS joue un rôle majeur dans les quartiers et continuera à être un vecteur important de solidarité et de lien social de proximité. Elle est à la fois créatrice de richesses et porteuse de solutions innovantes pour les habitants tant par ses valeurs que par sa méthode. Elle apporte une réponse à des besoins non couverts par l'économie classique, privilégie l'insertion et l'intégration et s'appuie souvent sur des initiatives qui partent des habitants dont elle accompagne la structuration.

On ne le répétera jamais assez, les structures de l'ESS dans les quartiers sont autant de partenaires des pouvoirs publics, qu'elles soient des associations, des coopératives, des mutuelles, des fondations et autres entreprises sociales en capacité de répondre aux urgences sociales et environnementales.

C'est pourquoi l'ANCT a travaillé avec le RTES à la réalisation de cette publication destinée prioritairement aux agents publics en charge de la politique de la ville. Recensant les informations utiles et présentant des expériences innovantes et des projets concrets mis en œuvre dans les quartiers, elle leur permettra de mieux comprendre l'ESS, ses ressources et son écosystème.

Chacun pourra, au gré de ses besoins et interrogations, y puiser les éléments nécessaires pour éclairer ses recherches et alimenter son action.

Corinne de La Mettrie

Directrice générale déléguée à la Politique de la ville (ANCT)

1/ L'ESS : DÉFINITION ET CHIFFRES CLÉS

L'ESS : UN TERME RÉCENT, UNE HISTOIRE ANCIENNE

Si le terme même d'économie sociale et solidaire apparaît dans les années 2000, elle plonge ses racines dans une histoire riche. Les premières coopératives fruitières apparaissent dans le Jura dès le XIII^e siècle. Mais c'est au XIX^e siècle qu'on a coutume de situer les racines de l'économie sociale, avec la naissance en France et en Europe des premières associations ouvrières, des sociétés de secours mutuel et des coopératives. Trois grandes familles vont se développer et se structurer tout au long du XX^e siècle : les coopératives (avec notamment les coopératives de crédit, les coopératives d'artisans, les coopératives agricoles, les coopératives ouvrières de production, et les coopératives de consommation), les mutuelles et les associations, auxquelles s'ajoutent dans la dernière partie du XX^e siècle les fondations.

De nombreux acteurs développent à partir des années 1970 des initiatives se revendiquant d'**économies solidaires**. Ces initiatives ont plusieurs sources : une volonté de vivre et travailler autrement, la montée du chômage - qui va conduire à la recherche de solutions pragmatiques pour contribuer à la création d'emplois pour les chômeurs - et les évolutions de la société (travail des femmes, allongement de la durée de vie...), qui engendrent de nouveaux besoins. Ces initiatives mettent souvent au cœur de leur projet la participation des usagers ou des travailleurs, la nature et la finalité de leur activité, une attention aux problématiques d'environnement, et dans un certain nombre de cas, l'affirmation d'une volonté de transformation de l'économie.

Dans les années 2000, on assiste à l'émergence d'une nouvelle génération d'acteurs, sous la bannière d'entrepreneurs sociaux, défendant la possibilité de mener un projet économique avec une finalité sociale, mettant l'accent sur le caractère entrepreneurial des projets et attachés à promouvoir le rôle de l'entrepreneur.

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, aussi appelée « loi 2014 relative à l'ESS » ou « loi Hamon » (du nom de Benoît Hamon, alors ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire qui a porté cette loi) a permis de réunir ces différentes approches sous le terme aujourd'hui consacré d' "économie sociale et solidaire".

Une reconnaissance politique nationale et internationale de l'ESS : quelques dates clés

- **1981** : création de la Délégation interministérielle à l'Économie sociale (DIES). Premier décret reconnaissant l'économie sociale
- **2000** : Secrétariat d'Etat à l'ESS
- **2001** : premiers élus en charge de l'ESS dans les villes et création du réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire, le RTES
- **27 septembre 2013** : signature d'une convention triennale d'objectifs entre le Ministère de la Ville et le Ministère de l'Économie sociale et solidaire et de la Consommation
- **31 juillet 2014** : adoption de la loi ESS, la même année que la « loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine » (21 février 2014)
- **Depuis**, l'ESS est principalement rattachée au ministre de l'Economie et des Finances et bénéficie d'un ministre délégué ou d'un secrétaire d'Etat.

Au sein des collectivités locales françaises, les premiers élus en charge de l'économie sociale et solidaire apparaissent après les élections municipales de 2001. On assiste depuis à une progression

continue de leur nombre : ils sont environ 500 aujourd’hui, soit un doublement entre 2014 et 2024, selon Michel Abhervé¹.

A l’échelle européenne et internationale, la reconnaissance de l’ESS s’est accélérée ces dernières années avec, à l’échelle européenne, l’adoption par la Commission européenne en décembre 2021 d’un Plan d’action en faveur de l’économie sociale, et en octobre 2023, la première recommandation du Conseil de l’Union européenne sur l’économie sociale, recommandant aux États membres de prendre des mesures pour en reconnaître et promouvoir le rôle. De son côté, l’assemblée générale des Nations Unies a adopté en avril 2023 une résolution visant à la reconnaissance internationale de l’économie sociale et solidaire, considérant que l’ESS peut contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable par l’innovation sociale.

FOCUS

La place de l’ESS et les différentes vagues de création de structures de l’ESS en QPV

Les années 50- 60 sont caractérisées par l’implantation de structures d’action sociale et d’équipements socio-éducatifs, qui aujourd’hui forment un socle historique et institutionnalisé très important

Dans les années 70-80 émergent d’autres types d’acteurs, s’inscrivant dans une dynamique plus transversale (aménagement urbain, création d’activités socioéconomiques (restauration multiculturelle, rénovation...)), naissance des Régies de quartier et essor des services de proximité par et pour les habitants

Les années 90 sont marquées par le développement des structures d’insertion par l’activité économique

Les années 2010 marquent le retour de dynamiques plus transversales

Danièle Demoustier, socio-économiste à l’Institut d’études politiques de Grenoble, souligne l’enjeu du renforcement des liens entre l’ensemble de ces acteurs de l’ESS. C’est la condition pour que ces acteurs, au-delà de constituer une somme d’initiatives, aient un réel effet d’entraînement sur la dynamique économique des quartiers.

Les régies de quartier, 30 ans au service du développement des quartiers

Les régies de quartier et les régies de territoire sont des associations qui regroupent des habitants, des collectivités locales et des bailleurs sociaux, pour intervenir ensemble dans la gestion de leur territoire. Il y a aujourd’hui en France 128 régies de quartier et de territoire. Chaque régie de quartier et de territoire développe des activités liées au contexte et aux besoins de ses habitants, s’appuyant sur une triple mission :

- un projet citoyen : les régies mobilisent les habitants pour qu’ils participent aux décisions de l’association et à la gestion de leur cadre de vie. Les habitants sont majoritaires dans les instances de gouvernance des régies de quartier et de territoire ;
- une finalité sociale : les Régies développent des réponses sur mesure aux besoins sociaux et renforcent le lien social entre les habitants pour qu’ils soient acteurs de leur territoire. Les régies de quartier et de territoire déplient par exemple des activités autour de la médiation, la mobilité, l’économie circulaire, la fracture numérique, etc. ;
- une finalité économique : les régies portent des activités économiques pour entretenir l’espace commun, améliorer le vivre ensemble et créer des emplois.

Chaque régie de quartier passe des contrats aux conditions du marché avec les bailleurs sociaux et les collectivités locales. Les activités supports qu’elles développent le sont dans le but de rendre un service aux habitants et de développer des actions d’insertion dans l’emploi. La plupart des

¹ *Les politiques locales de l’économie sociale et solidaire*, 2024, Editions Erès

Régies de quartier sont des structures d'insertion par l'activité économique. La production de services la plus fréquente est liée à la gestion urbaine de proximité : réhabilitation de logement, entretien de l'habitat, des espaces verts ou des parties communes d'immeubles, gestion des déchets, médiation, agriculture urbaine, services aux habitants... Mais elles développent également des activités de restauration, auto-école sociale, recyclerie et ressourceries, point multimédia, conciergerie aux entreprises, etc.

Le ministère chargé de la ville soutient le Mouvement des Régies depuis de nombreuses années pour l'accompagnement et le développement de son réseau. De nombreuses régies sont actives au sein des contrats de ville et bénéficient d'un soutien financier de l'Etat pour la mise en œuvre de leurs activités.

<https://www.lemouvementdesregies.org/decouvrir-les-regies/les-regies-de-quartier-et-de-territoire>

LES STATUTS ET GRANDS PRINCIPES DE L'ESS

L'ESS regroupe des structures qui cherchent à concilier **utilité sociale, performance économique et gouvernance démocratique**, et qui incarnent une façon d'entreprendre, de produire et de consommer respectant le salarié, le consommateur, le citoyen et les générations futures.

Les structures de l'ESS ont des formes statutaires variées, que l'on a coutume d'appeler les grandes familles de l'ESS, à savoir : **les coopératives, les associations, les mutuelles, les fondations, ainsi que depuis la loi de 2014 certaines sociétés commerciales dites « sociétés commerciales de l'ESS ».**

Toutes ces structures, indépendamment de leurs statuts, partagent des valeurs communes autour de grands principes qui structurent leur fonctionnement :

- un objet social autre que la recherche de profit (primauté de la personne humaine sur le capital),
- la non lucrativité ou lucrativité limitée,
- la dimension collective et la gouvernance démocratique.

L'ancre territorial des structures est également une caractéristique fréquente.

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire

L'article 1 définit l'ESS comme étant « *un mode d'entreprendre et de développer l'économie adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :* »

1^o Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;

2^o Une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;

3^o Une gestion conforme aux principes suivants :

*a) Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ;
b) Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées. »*

Aux côtés des statuts « historiques » de l'ESS (associations, coopératives, mutuelles et fondations), la loi intègre les sociétés commerciales de l'ESS qui doivent respecter les conditions ci-dessus, et rechercher une utilité sociale à titre principal.

Cette utilité sociale est définie dans l'article 2 : « *les entreprises dont l'objet social satisfait à titre principal à l'une au moins des quatre conditions suivantes :* »

1^o Elles ont pour objectif d'apporter, à travers leur activité, un soutien à des personnes en situation de fragilité [...]. Ces personnes peuvent être des salariés, des usagers, des clients, des membres ou des bénéficiaires de cette entreprise ;

2^o Elles ont pour objectif de contribuer à la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale ;

3^o Elles ont pour objectif de contribuer à l'éducation à la citoyenneté, notamment par l'éducation populaire et par la mise en œuvre de modes de participation impliquant, sur les territoires concernés, les bénéficiaires de ces activités. Elles participent ainsi à la réduction des inégalités sociales et culturelles, notamment entre les femmes et les hommes ;

4^o Elles ont pour objectif de concourir au développement durable, à la transition énergétique, à la promotion culturelle ou à la solidarité internationale, dès lors que leur activité contribue également à produire un impact soit par le soutien à des publics vulnérables, soit par le maintien ou la recréation de solidarités territoriales, soit par la participation à l'éducation à la citoyenneté. »

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029313296>

DIVERSITÉ DES FORMES JURIDIQUES ET PRÉSENCE DANS L'ENSEMBLE DES SECTEURS D'ACTIVITÉS

Par sa diversité de statuts, l'ESS offre une multitude de manières de développer des activités, dans un cadre collectif et avec une finalité d'intérêt collectif (coopératives d'emploi ou de production...) ou général (associations de lutte contre l'exclusion...). Elle est présente dans l'ensemble des secteurs d'activité. Une partie des structures de l'ESS relève de l'Insertion par l'activité économique (IAE) ou du secteur du travail protégé et adapté (STPA).

Associations, coopératives d'activités et d'emploi, sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), autant de formes qui permettent une réponse adaptée pour un développement socio-économique au service de l'humain et des territoires dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les associations

Le statut associatif est prépondérant dans l'ESS (en 2019, les associations loi 1901 représentent plus de 83 % de l'ensemble des établissements employeurs de l'ESS²). Une association loi 1901 est, comme son nom l'indique, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 qui encadre toutes les associations dont le siège social se situe en France, à l'exception des associations situées en Alsace-Moselle. L'article 1^{er} définit l'association comme « *une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices* ».

De l'association de bénévoles au centre social sous forme associative, du club sportif à la crèche multi accueil ou à l'association de services à la personne, en passant par l'épicerie solidaire et le foyer de jeunes travailleurs, le monde associatif est caractérisé par sa très grande diversité. Mais toutes les associations loi 1901 ont en commun d'être un groupement de personnes volontaires réunies autour d'un projet, et leur non lucrativité (gestion désintéressée, absence de partage de bénéfices entre les membres...).

Les associations ont toujours occupé une place centrale dans la politique de la ville. Elles participent au vivre ensemble et à l'émancipation des habitants, mais peuvent aussi développer des activités économiques d'utilité sociale. Elles doivent faire face aujourd'hui à un accroissement des besoins sociaux dans un contexte économique et social de plus en plus fragile.

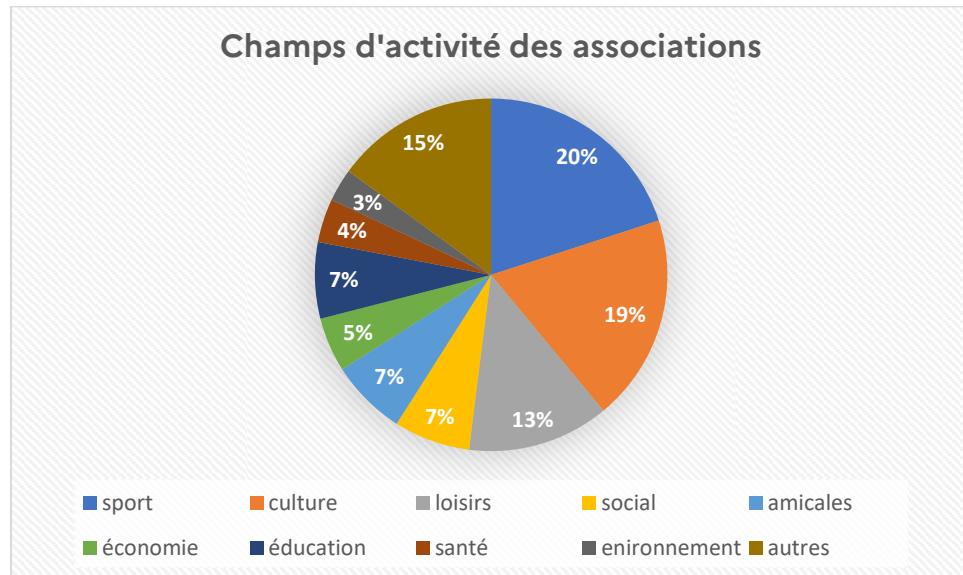
Elles sont de véritables partenaires de l'action publique, même si l'évolution des modes de financements (avec une généralisation des appels à projets par exemple) tend à modifier les relations entre pouvoirs publics et associations³.

Les associations en quelques chiffres :

- Entre 1,4 et 1,5 million d'associations en activité
 - dont 66 500 associations créées entre juillet 2021 et juin 2022
 - 175 000 associations employeuses, employant un peu plus de 2 millions de salariés selon l'Atlas ESS de 2023

² Source : édition 2023 de l'*Atlas commenté de l'ESS* par ESS France

³ Voir par exemple *Associations et politique de la ville, évolutions et contraintes du monde associatif dans les quartiers populaires*, Profession Banlieue, 2022



[Source : La France associative en mouvement 2023 \(recherches-solidarites.org\)](https://recherches-solidarites.org/)

FOCUS

Les « 6 propositions pour une vie associative ambitieuse dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville » du Mouvement associatif

Le Mouvement associatif a développé, avec l'appui d'un collectif d'acteurs associatifs animé par la Fédération des centres sociaux de France, 3 supports, à retrouver ICI :

- une charte visant à favoriser les coopérations inter-associatives,
- un plaidoyer portant 16 propositions pour soutenir les actions des acteurs associatifs intervenant dans les QPV,
- un guide de bonnes pratiques pour permettre une meilleure connaissance et un essaimage de ces actions.

Les 16 propositions formulées à destination des pouvoirs publics nationaux, des pouvoirs publics territoriaux et des acteurs associatifs sont articulées autour de 4 enjeux :

- soutenir les petites associations employeuses (jusqu'à 2 ETP),
- garantir l'expression et la place des associations non fédérées,
- favoriser la participation des habitants,
- permettre une meilleure coopération entre associations et acteurs de la politique de la ville.

Source : extrait du site www.lemouvementassociatif.org

Les Accorderies - échange de services entre habitants

Afin de lutter contre la pauvreté et l'isolement, et créer des solidarités concrètes, les Accorderies proposent aux habitants d'un même territoire d'échanger des services sur la base de leurs savoir-faire en utilisant une monnaie temps. Les premières Accorderies sont nées au Québec il y a une vingtaine d'années, et se sont développées en France depuis 2011, avec le soutien notamment de la Fondation Macif. Le réseau des Accorderies de France compte aujourd'hui 36 Accorderies, plus de 13 000 accordeur-es et plus de 757 000 heures échangées depuis l'origine.

Le ministère en charge de la ville via l'ANCT et la DGCL apporte son soutien au Réseau des Accorderies de France au titre de la formation des Accorderies pour la montée en compétences des habitant-es et des collectifs dans les quartiers. Nombreuses sont aussi les Accorderies

soutenues dans leurs activités par les contrats de ville. Parmi celles-ci, l'Accorderie de Lille, portée pendant ses 2 premières années par un Centre social, et structurée en association depuis 2016.

L'Accorderie de Lille bénéficie de soutien de bailleurs sociaux (Lille Métropole Habitat et Vilogia), de fondations (Macif et AG2R La Mondiale), de collectivités : villes de Lille, de Roubaix et Métropole européenne de Lille dans le cadre du contrat de ville (ainsi que dans le cadre de la politique ESS pour la Ville de Lille), département du Nord dans le cadre d'un appel à projet santé et l'Etat au titre de la politique de la ville.

<https://www.accorderie.fr/>

L'association IMEIF - Pour l'émancipation des femmes

Installée dans le quartier prioritaire de la Mosson à Montpellier depuis 2010, l'IMEIF redonne le pouvoir d'agir aux femmes grâce à la qualification, l'emploi et l'entrepreneuriat. L'association se donne pour objectif d'accompagner les femmes éloignées de l'emploi. Pour ce faire, elle développe plusieurs actions :

- Métiers à créer est un parcours professionnalisant gratuit à destination des femmes de la Mosson qui s'appuie sur leurs compétences en couture, dessin, broderie, crochet ou encore tricot dans le but d'ouvrir leur horizon professionnel. L'objectif du projet est de placer les participantes dans une perspective de production d'objets commercialisables et de les sensibiliser au cycle complet de la création d'une collection design centrée sur la thématique des « objets du quotidien ». Le collectif se rassemble tous les jeudis pendant six mois dans les ateliers de l'association autour de productions mais aussi de rencontres professionnelles, de visites d'ateliers d'artistes, de sensibilisation à l'entrepreneuriat au féminin. Des cours de français en lien avec le secteur du design sont également proposés aux participantes. À l'issue du programme, un cycle d'exposition-vente est organisé.

- Éthic et soins accompagne les femmes vers des carrières qualifiantes dans le secteur médico-social. Dans ce cadre, l'association accompagne des femmes aux épreuves de sélection des écoles d'aide-soignante, d'accompagnante éducative et sociale et d'auxiliaire puéricultrice. En fonction de leurs niveaux, et après un mois de découverte du secteur, les participantes peuvent intégrer l'un des trois parcours : l'atelier chantier d'insertion, le parcours tremplin modulaire ou le contrat de professionnalisation de salariée employeur.

- Mots d'emploi propose aux participantes une remise à niveau en français pour leur permettre d'intégrer une formation pré-qualifiante ou qualifiante, d'être en capacité de rechercher un emploi et de s'approprier le paysage social et économique de la ville.

- Un emploi pour toutes s'adresse à des femmes primo-arrivantes signataires du Contrat d'intégration républicaine (CIR) ou bénéficiaires de la Protection temporaire ou de la Protection internationale et leur propose des ateliers de développement des compétences linguistiques pour favoriser leur intégration sociale et professionnelle.

- Shake Mama est une couveuse d'entreprise dont l'objectif est d'accompagner les femmes des quartiers prioritaires de Montpellier désirant créer leur propre activité. La couveuse donne accès à des moyens de production mutualisés en restauration, un hébergement juridique sécurisé grâce à la signature d'un Contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE), un accompagnement personnalisé et des formations.

A travers l'ensemble de ces actions, l'association IMEIF, qui compte une dizaine de salariés, a accompagné plus d'une centaine de femmes en 2023 via plus de 7475 heures d'ateliers collectifs.

L'IMEIF est soutenue dans le cadre du contrat de ville de Montpellier Méditerranée Métropole, notamment au titre des crédits du ministère en charge de la ville, sur ses actions (métiers à créer, mots d'emploi et Ethic et soins).

<https://imeif.fr/>

Parkour 59 - sports urbains et insertion sociale et professionnelle

Créée en 2009 par un collectif informel pratiquant le parkour sur Roubaix (un sport urbain consistant à franchir toutes sortes d'obstacles), l'association « Parkour 59 » forme, au travers de l'art du déplacement et du mouvement urbain, tous les publics au dépassement et à l'expression de soi. En 2019, l'association intègre un bâtiment de 1600m² en cours de réhabilitation, sur le site d'une ancienne usine textile mise à disposition par la ville, dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.

L'association développe des actions à destination de ses adhérents et des habitants du quartier dans lequel elle est implantée autour de 3 pôles :

- le pôle sportif propose des cours et des parcours certifiants,
- le pôle socio-sport propose des prestations sous la forme d'initiations auprès de missions locales, de centres de prévention ou encore d'entreprises du secteur adapté,
- le pôle tiers-lieu vise à ce que le bâtiment soit un point d'information et d'accueil, au centre du quartier, ouvert à tous les habitants pour leur faire découvrir la discipline du parkour tout en leur proposant d'autres activités : organisation d'un festival de street-art (le BIAM – Biennale internationale d'arts muraux), animation d'un jardin partagé, etc.

En 2023, l'association est animée par une équipe de 10 salariés et un CA d'une vingtaine de bénévoles. Parkour 59 compte 375 adhérents.

Parkour 59 est soutenue par le contrat de ville de la Métropole européenne de Lille, notamment au titre des crédits du ministère en charge de la ville, sur ses actions Parkour itinérant et développement des sports urbains féminins.

<https://www.parkour59.com/>

L'association PPTZ - une ressourcerie textile en Guyane

L'association PPTZ a ouvert la première ressourcerie de Saint-Laurent du Maroni en mai 2024 dans le quartier prioritaire de Bakalycée. La ressourcerie propose à la vente des vêtements restaurés ou transformés. Cet atelier-boutique promeut un nouveau mode de consommation qui vise à générer moins de déchets. Les vêtements des particuliers issus de dons sont triés, pesés et réparés pour être revendus ou utilisés comme matière première pour de nouvelles créations réalisées par des artisans locaux. La ressourcerie se veut un lieu ouvert à toutes et à tous avec des vêtements de seconde main vendus à bas prix. Il est possible de suivre des ateliers de couture et de venir faire réviser ou réparer sa machine à coudre.

L'association PPTZ est soutenue par la collectivité territoriale de Guyane, la mairie de Saint Laurent ainsi que par l'Etat au titre du contrat de ville 2023.

<https://www.facebook.com/people/PPTZ-SLM/100086803088910/>

Les coopératives (Scop, SCIC, coopératives d'emploi)

La coopérative est un modèle entrepreneurial qui s'applique à tous les secteurs d'activité : commerce, agriculture, alimentation, industrie, artisanat, transport, banque, éducation, logement, etc. Il existe une diversité de modèles coopératifs.

On distingue notamment les coopératives d'entreprises, dont les associés sont des entrepreneurs : les agriculteurs adhèrent à une coopérative agricole, les artisans adhèrent à une coopérative d'artisans, les commerçants indépendants adhèrent à une coopérative de commerçants, etc. Existent également les coopératives d'utilisateurs ou d'usagers où les associés sont les utilisateurs des biens et des services produits : les clients-consommateurs sont sociétaires de leur coopérative de consommateurs, les habitants sont associés au sein de leur coopérative d'habitants, etc. S'agissant des coopératives bancaires ou banques coopératives, les associés sont

leurs clients, déposants ou emprunteurs. Quant aux coopératives de production ou sociétés coopératives et participatives (Scop), les associés sont majoritairement les salariés.

SuperQuinquin, une coopérative de consommateurs

SuperQuinquin est une coopérative de consommateurs participative implantée à Lille dans le quartier prioritaire de Fives. Elle est portée par des citoyens désirant créer une alternative à la grande distribution classique. L'enjeu est de rendre accessible au plus grand nombre une alimentation durable et de qualité à un prix attractif via un commerce de proximité autogéré par ses membres, pour générer du bien manger, du partage et de la mixité sociale.

Les membres de SuperQuinquin sont à la fois clients et coopérateurs. Ils souscrivent pour 100 euros de parts à la coopérative, ou 10 euros pour les personnes bénéficiaires de minimas sociaux et étudiants, et s'engagent à effectuer 3 heures de service par mois pour assurer les tâches nécessaires au bon fonctionnement du supermarché. Ce modèle d'auto-gestion et de non-recherche de profit permet de définir des marges basses (fixées à 23 %) et des prix réduits (5 à 40 % moins cher que dans les magasins traditionnels selon les produits) tout en garantissant un prix juste aux producteurs.

SuperQuinquin est aussi un lieu d'échange et de sensibilisation autour de la consommation responsable.

Propriétaire d'un local d'environ 800m², SuperQuinquin compte 1300 membres actifs et est animé par une équipe de 6 salariés (5,5 ETP).

<https://www.superquinquin.fr/>

➤ **Les Scop⁴**

Juridiquement, une Scop est une société coopérative de forme SA, SARL ou SAS dont les salariés sont les associés majoritaires et le pouvoir y est exercé démocratiquement. Les salariés détiennent au moins 51 % du capital social et 65 % des droits de vote. Si tous les salariés ne sont pas associés, tous ont vocation à le devenir. Chaque salarié associé dispose d'une voix, quel que soit son statut, son ancienneté et le montant du capital investi. Le dirigeant de la Scop est élu par les salariés associés.

Le partage du profit des Scop est équitable :

- une part pour tous les salariés, sous forme de participation et d'intéressement (au moins 40 %) ;
- une part pour les associés sous forme de dividendes ;
- une part pour les réserves de l'entreprise.

Les réserves, imparageables et définitives - en moyenne 40 à 45 % du résultat - contribuent tout au long du développement de l'entreprise à consolider les fonds propres et à assurer sa pérennité.

➤ **Les SCIC**

Les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) sont des coopératives qui associent plusieurs parties prenantes autour d'un même projet, dont a minima les salariés ou les producteurs du bien ou du service vendu, les bénéficiaires de l'activité, et des partenaires (par exemple les bénévoles, les collectivités locales, etc.). Les collectivités territoriales peuvent en effet être associées et détenir jusqu'à 50 % du capital.

Les SCIC sont des sociétés anonymes (SA), des sociétés par actions simplifiées (SAS) ou des sociétés à responsabilité limitée (SARL) à capital variable régies par le code du commerce. Elles ont pour objectif la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif, qui présentent un caractère d'utilité sociale.

⁴ Source : [Tout savoir sur le statut de Scop \(les-scop.coop\)](http://Tout%20savoir%20sur%20le%20statut%20de%20Scop%20(les-scop.coop))

La SCIC est une forme de société relativement récente (février 2002), mais qui connaît un développement important. Comme les autres formes de coopératives, elle repose sur des principes de solidarité et de démocratie, et sur le principe 1 associé = 1 voix, avec la possibilité de pondération des voix. Les SCIC versent par ailleurs au moins 57,5 % de leurs excédents annuels à une réserve dite « *impartageable* », qui ne sera jamais distribuée à des intérêts privés, mais réinvestie dans l'activité, assurant pérennité de la structure et patrimoine collectif durable. Il y a aussi la possibilité de limiter la lucrativité de la structure en intégrant dans les statuts l'impossibilité de rémunération des parts sociales.

Pour aller plus loin, voir p. 37 : La SCIC comme forme juridique participative

➤ **Les coopératives d'emploi**

Les structures de l'ESS peuvent faciliter l'émergence et le développement d'activités qui souhaitent s'inscrire dans un cadre collectif, c'est par exemple le cas des coopératives d'activités et d'emplois (CAE) ou des coopératives de service éphémères. Face au développement de l'autoentrepreneuriat, ces structures peuvent apporter à ceux qui le souhaitent un cadre plus sécurisant pour entreprendre ou simplement expérimenter une activité.

Les CAE sont un mode d'entrepreneuriat salarié coopératif qui permet de créer et de développer son activité dans un cadre autonome, collectif et sécurisé. Elles permettent de sécuriser des situations personnelles de travailleurs indépendants. Elles représentent aussi un cadre intéressant pour formaliser des activités informelles particulièrement prégnantes dans certains QPV (mécanique de rue par exemple) ou encore une alternative aux plateformes type Uber pour les coursiers. Responsable du développement de son activité, l'entrepreneur en CAE est appuyé dans la création et le développement de son activité grâce à des moyens mutualisés dédiés (facturation, outils de gestion...).

Nées au milieu des années 1990, elles bénéficient d'une reconnaissance légale et d'un cadre d'action défini avec des obligations et des dispositifs financiers et réglementaires dédiés depuis la loi ESS de 2014. La CAE est constituée sous forme de Scop, de SCIC ou de coopérative Loi 47. Les CAE sont aujourd'hui 161 en France accompagnant et hébergeant 11 914 entrepreneurs qui développent leur activité dans des secteurs très diversifiés : artisanat, services aux entreprises ou particuliers, formation, bâtiment, transport, etc.

FOCUS

Quelques chiffres concernant les SCOP, les SCIC et les coopératives d'activités et d'emploi

En 2023, on compte 2697 SCOP et 1400 SCIC. Parmi elles, 161 CAE (63 % en SCOP, 31 % SCIC et 6 % coopératives loi 47)

Sources :

<https://rapport-activite.les-scop.coop/.2023/#page=6>

<https://www.les-cae.coop/system/files/inline-files/chiffres-cles-cae-2023.pdf>

Les coopératives d'éducation à l'entrepreneuriat collectif ou coopératives de services éphémères

Les coopératives d'éducation à l'entrepreneuriat collectif désignent des projets d'éducation/formation à l'entrepreneuriat coopératif. Elles visent à tester et diffuser des expériences innovantes d'entrepreneuriat collectif, sur une durée de 3 à 6 mois.

On distingue trois types de projets de nature différente : **les coopératives jeunesse de services (CJS), les coopératives de jeunes majeurs (CJM) et les coopératives de territoire (CT)**. Les CJS s'adressent aux jeunes de 16 à 18 ans ; les CJM s'adressent aux jeunes de 18 à 30 ans et les CT sont des projets d'éducation à l'entrepreneuriat coopératif dans une perspective d'émancipation des habitants d'un même territoire, sans limite d'âge.

Ces coopératives éphémères ou d'éducation à l'entrepreneuriat collectif n'ont pas de statut propre et doivent être portées par a minima 3 structures : une CAE qui encadre juridiquement et économiquement le projet, une structure de quartier et un réseau ou pôle de développement de l'ESS.

Après une phase de construction de la coopérative (organisation du temps de travail, répartition des missions, choix du nom de la coopérative, etc.) puis de formation des coopérants, ces derniers s'organisent collectivement pour proposer des services à partir de leurs savoir-faire et des besoins du territoire aux entreprises, collectivités territoriales ou particuliers. Les coopérants sont ainsi familiarisés durant toute la durée de l'expérimentation avec les principes de démocratie interne, de gouvernance partagée et d'entrepreneuriat.

Selon la Fabrique coopérative, association nationale pour le développement des CJS, CJM et CT, 27 coopératives d'éducation à l'entrepreneuriat collectif ont été montées dans les quartiers en 2023⁵.

Le comptoir des entrepreneurs - une coopérative d'activité et d'emploi à Narbonne

Le comptoir des entrepreneurs, une CAE implantée à Narbonne, développe avec le soutien de l'Etat, de la Région Occitanie, du Département de l'Aude et du Grand Narbonne, un dispositif d'accompagnement spécifique à destination d'habitants en quartier politique de la ville, porteurs et porteuses de projet éloigné-e-s de l'emploi : des personnes en suite de parcours « Cités de l'emploi » et des femmes très éloignées de l'emploi. Huit personnes ont ainsi pu bénéficier entre mai 2021 et mai 2022 du programme coopérative d'activité et d'emploi insertion, un accompagnement renforcé sur 12 mois, de formations sur mesure et d'une prise en charge de leurs premiers frais. A l'issue, cinq personnes ont choisi de continuer à développer leur projet au sein de la CAE.

Le Comptoir des Entrepreneurs fait partie des 27 entreprises audoises signataires du pacte « les entreprises s'engagent » au titre du programme « Les entreprises s'engagent pour les Quartiers – Paqte ».

<https://www.lecomptoirdesentrepreneurs.fr/>

KPA-Cité , l'éducation populaire à l'économie

KPA-Cité est un dispositif né en juillet 2017 à Roubaix (59). Le projet a été développé par deux entrepreneur·es qui avaient vécu en 2015 une expérience de Coopérative jeunesse de services à Boulogne-sur-Mer. KPA-Cité souhaite rendre les habitantes et les habitants pleinement acteurs et actrices de leur remobilisation professionnelle grâce à l'entrepreneuriat coopératif, tout en relocalisant des activités marchandes dans des territoires déclassés.

Autour de la mobilisation d'un dispositif de droit commun (un Contrat d'appui au projet d'entreprise) et d'une structure porteuse qui fournit un lieu de vie et de production (un tiers-lieu, une maison de quartier...), un KPA propose un cadre pour tester la création d'activités économiques au sein de tiers-lieux ouverts sur le quartier. La compréhension globale du système économique, le développement progressif de l'autonomie des coopérant·es et l'expérience de la décision collective en situation de production sont parmi les enjeux les plus innovants du projet.

Il existe aujourd'hui une dizaine de structures « KPA », toutes indépendantes, principalement dans le Nord, mais aussi à La Rochelle et à Tours. Certaines oeuvrant en direction des QPV bénéficiant du soutien du contrat de ville, comme sur la métropole de Lille et à La Rochelle qui développe une coopérative de jeunes en cœur de quartier et un programme d'accompagnement collectif pour les jeunes porteurs d'idées.

⁵ Rapport annuel 2023, La Fabrique coopérative : <https://lafabriquecooperative.fr/>

Un réseau inter-KPA met à disposition de toutes et tous, sous licence libre, un ensemble de ressources et documentations produites par les KPA. Des accompagnements sont proposés pour la création de nouveaux KPA, qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche d'éducation populaire à l'économie.

[KPA-Cité \(kpacite.fr\)](http://kpacite.fr)

Migracoop : des coopératives éphémères pour stimuler l'entrepreneuriat et la montée en compétence de personnes migrantes

Migracoop est un programme porté depuis 2019 par l'association Meltingcoop et l'association Réveil, en direction d'entrepreneurs migrants. Afin de valoriser les compétences et savoir-faire des personnes migrantes, le programme Migracoop leur propose un accompagnement basé sur le collectif et la mise en situation. Ce programme s'appuie sur la création de coopératives éphémères qui rassemblent chacune une dizaine d'entrepreneurs-coopérateurs. Pendant 5 mois, ils y reçoivent une formation et un accompagnement et peuvent tester leur activité de façon sécurisée.

Une première coopérative éphémère, Sunucoop, a été montée en 2019 autour du culinaire, puis une deuxième en 2020, Cyprielles, autour de l'artisanat textile. La coopérative éphémère Sunucoop, hébergée par la CAE Coopaname, a réuni 9 coopérateurs de mai à octobre 2019. L'activité a pris place au sein du restaurant associatif La Nouvelle Rôtisserie dans le 10^e arrondissement à Paris. Toujours dans la Capitale (18^e arrondissement), la coopérative éphémère Cyprielles, hébergée par la CAE Clara, a réuni 9 femmes d'octobre 2020 à février 2021 autour d'un atelier accueilli à Igor, lieu d'occupation temporaire géré par Plateau Urbain.

En s'appuyant sur un réseau de bénévoles investis, Réveil et Meltingcoop animent les coopératives éphémères en accompagnant la structuration du collectif autour d'une offre et d'une activité commune : un temps collectif hebdomadaire, des temps de formation, des visites, des temps d'accompagnement individuel, d'appui juridique et rédactionnel sont organisés. La formation se fait par la structuration de l'activité et via des rencontres avec des professionnels et de nombreux ateliers (définition de l'offre et du prix, communication, facturation, techniques spécifiques, enregistrement activité, etc.). A la fin de l'expérience coopérative, chaque entrepreneur reçoit une feuille de route très personnalisée avec les points forts/points faibles du projet, les ressources et partenaires à activer, etc. Un suivi régulier de cette feuille de route est ensuite effectué, ainsi l'accompagnement à la consolidation et structuration des projets des entrepreneurs se poursuit après la fin de la coopérative éphémère. Les coopératives éphémères permettent une montée en compétence forte, même si hétérogène, des entrepreneurs. Suite à ces expériences, plusieurs coopérateurs ont monté leur projet en micro-entreprise ou en association, rejoint des projets collectifs ou été orientés vers d'autres structures d'accompagnement pour des projets spécifiques.

Le programme Migracoop est, entre autres, soutenu par la direction politique de la ville de Paris.

<https://migracoop.fr/>

Les fondations (généralistes et sectorielles)

Les fondations font partie des grandes familles de l'économie sociale et solidaire telle que définie dans l'article 1 de la loi sur l'ESS de 2014, et sont aussi des partenaires importants des acteurs de l'ESS, notamment dans les quartiers politique de la ville (voir leur rôle p.34). La fondation est définie par la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat comme l'« acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif ». Il existe plusieurs types de fondations scindées en deux groupes : les généralistes (fondation reconnue d'utilité

publique, fondation abritée ou sous égide, fondation d'entreprise) et les sectorielles (la fondation de coopération scientifique, la fondation universitaire, la fondation partenariale et la fondation hospitalière), ainsi que depuis 2008 une forme dont les modalités de création et de gouvernance sont simplifiées, le fonds de dotation.

Depuis plusieurs années se développent les fondations territoriales, qui n'agissent pas en faveur d'une cause mais sur tous les champs de l'intérêt général au sein d'un territoire. Elles ont vocation à rassembler les différents acteurs d'un territoire (entreprises, associations, collectivités locales, donateurs, citoyens, etc.) autour du développement de leur territoire. Au titre du développement de nouveaux outils pour la politique de la ville, le Comité interministériel des Villes (CIV) du 27 juin 2023 a ainsi inscrit une mesure visant à « développer des fondations territoriales permettant de financer des projets communs entre public et privé »⁶. En vingt ans, le nombre de fondations a plus que doublé pour atteindre près de 2800 structures actives en 2021. En y intégrant les fonds de dotation, le nombre atteint près de 5000 structures.⁷

L'ANCT a eu l'occasion, en fin d'année 2023, de rencontrer les principaux acteurs nationaux en charge de ce sujet. Il est intéressant de noter la diversité forte du paysage du mécénat territorial en France, en termes d'organisation et de structures juridiques et le fort ancrage local qui est inhérent à chacun de ces collectifs d'acteurs.

L'insertion par l'activité économique

L'insertion par l'activité économique est un dispositif soutenu par l'Etat qui permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité...) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion sociale et professionnelle par le biais de contrats de travail spécifiques⁸.

Fin 2023, environ 142 500 salariés en insertion travaillent dans une SIAE. La population accueillie, plutôt jeune et masculine, se caractérise par son éloignement à l'emploi : près de la moitié des entrants en IAE sont demandeurs d'emploi depuis au moins un an à leur embauche.

Le champ de l'IAE est composé par les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) suivantes :

- ateliers et chantiers d'insertion (ACI), environ 1 900 ;
- associations intermédiaires (AI), environ 650 ;
- entreprises d'insertion (EI), environ 980 ;
- entreprises de travail temporaire d'insertion (ETI), environ 300.

A ces structures s'ajoutent les entreprises d'insertion par le travail indépendant (EITI), qui sont en expérimentation depuis 2018.

Le rapport de l'IGAS de 2022 « L'insertion par l'activité économique : état des lieux et perspectives »⁹ note que les personnes recrutées par une SIAE sont généralement plus faiblement diplômées et résident plus souvent dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). En effet, alors qu'ils ne représentent que 8 % de la population et 13 % des demandeurs d'emploi, la part des salariés de l'IAE résidant en QPV est de 21 %.

⁶ Voir le [dossier de presse du CIV de juin 2023 \(page 32\)](#)

⁷ Source : Édition 2022 du baromètre annuel philanthropie de l'Observatoire de la philanthropie de la Fondation de France

⁸ Source : Insertion par l'activité économique - Ministère du Travail, (travail-emploi.gouv.fr)

⁹ Source : rapport L'insertion par l'activité économique : état des lieux et perspectives, IGAS, 2022, n°2022-048r, <https://igas.gouv.fr/L-insertion-par-l-activite-economique-etat-des-lieux-et-perspectives>

Cadre juridique de l'Insertion par l'activité économique (IAE) en 2021¹⁰

	Ateliers et chantiers d'insertion (ACI)	Entreprises d'insertion (EI)	Associations intermédiaires (AI)	Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)	Entreprises d'insertion par le travail indépendant (EITI)
Statut juridique	Dispositifs sans personnalité morale créés et portés par une structure porteuse (employeurs listés à l'article D.5132-27 du Code du travail)	Associations ou entreprises du secteur marchand	Associations loi 1901 conventionnées par l'État	Entreprises de travail temporaire soumises à la réglementation juridique sur les entreprises de travail temporaire	Entreprises de l'économie sociale et solidaire. Les personnes en insertion sont travailleurs indépendants.
Missions des structures	Suivi, accompagnement socioprofessionnel, encadrement technique et formation des personnes les plus éloignées de l'emploi	Insertion par l'offre d'une activité productive assortie de différentes actions d'accompagnement socioprofessionnel définies selon les besoins de l'intéressé	Embauche de personnes en difficulté et mise à disposition auprès d'utilisateurs. Accueil des demandeurs d'emploi et réception des offres d'activités. Organisation de parcours, de formation, orientation vers des centres d'action sociale	Insertion professionnelle, suivi social et professionnel pendant et en dehors des missions	Mise en relation avec des clients et accompagnement destiné à faciliter l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en insertion
Modalités d'intervention	Salariés mis en situation de travail sur des actions collectives qui participent essentiellement au développement des activités d'utilité sociale, répondant à des besoins collectifs non satisfaits	Salariés participant à la production de biens ou de services destinés à être commercialisés sur un marché	Salariés mis à disposition auprès de particuliers, associations, collectivités locales, entreprises, pour la réalisation de travaux occasionnels	Salariés en mission auprès d'entreprises clientes, dans le cadre de missions d'intérim	Travailleurs indépendants, accompagnés par une structure d'insertion, réalisant des prestations de service
Contrat de travail proposé aux salariés	CDD d'insertion (CDDI), renouvelable jusqu'à 24 mois, sauf dérogation*	CDD d'insertion (CDDI), renouvelable jusqu'à 24 mois, sauf dérogation*	Contrat d'usage, marginalement CDD d'insertion (CDDI), renouvelable jusqu'à 24 mois, sauf dérogation*	Contrat de mission respectant les règles régissant le travail temporaire, limité à 24 mois sauf dérogation*	Pas de contrat de travail : la structure met en relation les travailleurs indépendants avec des clients

* Les contrats peuvent être prolongés au-delà de 24 mois par la structure elle-même dans le cadre du CDI Inclusion (personnes de plus de 57 ans) ou pourachever une formation professionnelle ; et

¹⁰ Source : données Dares février 2023 : [L'insertion par l'activité économique en 2021 | DARES \(travail-emploi.gouv.fr\)](https://www.emploi.gouv.fr)

par tout prescripteur pour les personnes de plus de 50 ans, les travailleurs handicapés présentant des difficultés particulières d'insertion, et à titre exceptionnel, en ACI et en AI seulement, lorsqu'un salarié « rencontre des difficultés particulièrement importantes ».

Les Rayons - Régie de quartier de Stains

L'association Les Rayons est une Régie de quartier, une structure associative loi 1901 d'insertion par l'activité économique et de lien social située dans le quartier prioritaire du Clos Saint-Lazare à Stains, en Seine-Saint-Denis. Créée en 2013, elle a été préfigurée dès 2011 pour répondre aux problématiques du territoire. Elle a pour objectifs l'amélioration du cadre de vie et l'embellissement du quartier, à travers l'insertion professionnelle des habitants de la ville de Stains.

Les Rayons, qui bénéficie d'un double conventionnement EI et ACI, emploie 73 salariés dont 52 salariés en insertion. Les salariés en insertion interviennent notamment sur des activités de nettoyage et d'entretien de voiries et espaces verts mais les Rayons ont également développé une diversité d'activités support à l'insertion professionnelle : un atelier d'auto-réparation de vélos en chantier d'insertion, un repair café, la distribution du journal municipal *7jours à vélo*, la collecte de cartons pour l'EPT Plaine Commune, la livraison à vélo et le broyat de cagettes.

Parallèlement à ces activités, l'association a pour vocation à renforcer le lien social, la participation des habitants et la dynamique associative sur le quartier politique de la ville du Clos-Saint Lazare.

<https://www.lesrayons.fr/>

Le Balanzan, un restaurant social en Atelier chantier d'insertion

A l'instar d'autres foyers, le foyer de travailleurs migrants Manouchian de Vitry-sur-Seine (94) était un lieu de vie et d'échange sociaux où coexistaient logements et activité informelle de restauration. Avec près de 900 repas vendus par jour, le restaurant était géré par 4 cuisinières assistées d'une douzaine de personnes travaillant de façon informelle. Dans le cadre du projet de rénovation du foyer, la création d'un restaurant social répondant aux normes en vigueur a été actée. Afin de maintenir sa vocation sociale tout en salariant les personnes officiant en cuisine, il a été proposé de l'adosser à un chantier d'insertion. Une étude de faisabilité, financée par ADEF Résidences, bailleur de la résidence sociale, et confiée au bureau d'étude APPUI, a permis de modéliser techniquement et économiquement ce projet. Le Balanzan, restaurant social en chantier d'insertion, a ouvert ses portes en octobre 2021. Une quinzaine de personnes travaillent et se forment sur le site, géré par l'association Afrique et espoirs.

<https://www.vitry94.fr/2868-22238/actualites/fiche/un-restaurant-social-ouvert-a-tous.htm>

Le secteur du travail protégé et adapté (STPA)

Le secteur du travail protégé et adapté se caractérise par 2 types d'établissements depuis la loi Handicap du 11 février 2005¹¹ : l'entreprise adaptée (EA) (qui succède aux anciens «ateliers protégés») et l'Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) (autrefois connus sous la dénomination de Centres d'aide par le travail (CAT)). Ils ont une vocation à la fois sociale et économique, permettant l'accueil de travailleurs handicapés dans des conditions de travail appropriées et proposant un accompagnement favorisant le développement de leur autonomie et de leurs compétences¹².

- L'entreprise adaptée (EA)¹³ permet d'exercer une activité professionnelle ou d'acquérir

¹¹ Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (1) - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

¹² Source : STPA - Trouver un prestataire ESAT / EA pour ses achats responsables (reseau-gesat.com)

¹³ Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1653>

une première expérience professionnelle en prenant en compte les possibilités liées au handicap du salarié. L'entreprise peut former le salarié et le faire évoluer dans l'entreprise elle-même ou vers d'autres employeurs via 3 dispositifs de transition : la mise à disposition auprès d'un employeur prêt à embaucher pendant 12 à 24 mois, le CDD Tremplin de 4 à 24 mois avec une entreprise adaptée volontaire, l'entreprise adaptée de travail temporaire (EATT) offre la possibilité d'effectuer des missions d'intérim prenant en compte les possibilités liées au handicap du salarié chez différents employeurs.

- **L'Établissement et service d'aide par le travail (ESAT)¹⁴** est une structure qui propose aux personnes en situation de handicap une activité professionnelle et un soutien médico-social et éducatif. Cette structure accueille des personnes dont les capacités ne permettent pas, momentanément ou durablement, de travailler dans une entreprise du milieu ordinaire ou une entreprise adaptée ou d'exercer une activité professionnelle indépendante.

Il y a aujourd'hui en France plus de 2 400 ESAT et EA (1430 ESAT et 950 EA) employant 170 000 travailleurs handicapés, et constituant le secteur du travail protégé et adapté¹⁵.

La Ferme des possibles, une SCIC regroupant des structures d'insertion par l'activité économique et des ESAT

La Ferme des Possibles est une ferme pédagogique expérimentale au service du territoire, ayant un rôle d'insertion par l'agriculture, les loisirs, l'apprentissage et la production de fruits et légumes. Implantée à Stains (93), au croisement des QPV, son modèle repose sur une logique de vente en circuit-court.

La coopérative Novaedia, en tant que traiteur solidaire pour des entreprises, avait déjà mis en place la partie transformation et distribution d'une filière agroalimentaire. Au bout de quelques années, leurs agriculteurs se sont retrouvés saturés par la demande. C'est donc à ce moment-là, en 2014, que les créateurs de Novaedia ont eu l'idée de produire eux-mêmes les fruits et légumes. La création de la Ferme des Possibles avait donc pour intérêt d'avoir une activité de production de fruits et légumes 100 % bio, en circuit court. Après une étude de faisabilité et d'analyse des sols réalisée en 2014, la zone est défrichée et les aménagements commencent en 2017. Ce projet de ferme urbaine d'1,2 hectare a pour objectif d'allier développement économique local, développement durable et insertion professionnelle.

La Ferme des Possibles est le fruit de la coopération de cinq structures d'insertion et d'accompagnement des publics fragilisés : la Résidence Sociale, l'ESAT Marville Stains, l'ESAT Pleyel Saint-Denis, l'Externat Médicoprofessionnel de Stains et Novaedia. La SCIC propose une meilleure insertion et intégration socioprofessionnelle des publics fragiles (personnes handicapées, jeunes sans emploi...) vers les métiers de la terre à travers plusieurs activités : apprentissage et sensibilisation aux activités de la ferme, autogestion d'un verger participatif par les écoles partenaires, production de petits-déjeuners, paniers de fruits et légumes grâce aux récoltes, lieu d'échange et de conseil sur les pratiques agricoles innovantes, l'égalité des chances et l'économie sociale et solidaire, restauration et vente en circuit court à travers un café solidaire.

Un espace de 1800 m² implanté sur deux niveaux au cœur de La Ferme des Possibles, abrite des espaces de bureaux, de co-working et d'activités pédagogiques, un laboratoire de cuisine pour toutes les activités de la boucle alimentaire ainsi qu'un restaurant.

En juillet 2024, le tiers-lieu « Autonomie dans mon quartier » a été inauguré au cœur de la Ferme des possibles, pour permettre aux personnes vulnérables d'être accompagnées sur les activités proposées par la Ferme des Possibles.

<https://fermedespossibles.fr/>

¹⁴ Source : Handicap : travail en établissement et service d'aide par le travail (Ésat) | Service-Public.fr

¹⁵ Source : Données issues du site du réseau Gesat :<https://www.reseau-gesat.com/>

FOCUS

L'agrément ESUS (Entreprise solidaire d'utilité sociale)

Défini dans la loi sur l'ESS de 2014, l'agrément ESUS, pour Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale, s'adresse à toutes les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) poursuivant un objectif d'utilité sociale. Il permet de bénéficier de la finance solidaire et de faire reconnaître sa spécificité auprès des investisseurs, financeurs et consommateurs. Il est délivré par la puissance publique, via les DDEETS ou les DREETS (Directions Départementales ou Régionales de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités).

L'agrément ESUS ne concerne aujourd'hui qu'environ 3000 structures, soit moins de 1,3 % de l'ensemble des structures de l'ESS. Ces structures sont principalement des associations (59 %) des sociétés commerciales de l'ESS (30 %), et des coopératives (10 %), le reste étant constitué de quelques organismes financiers, mutuelles ou fondations. L'agrément est donné pour 5 ans (2 ans pour les structures créées il y a moins de 3 ans).

L'agrément ESUS a vocation à se développer, avec notamment la mise en place d'un guichet dématérialisé.

Une structure agréée ESUS doit remplir plusieurs conditions :

- être une structure de l'ESS au sens du I de l'article 1 de la loi ESS,
- avoir pour objectif principal, inscrit dans ses statuts, la recherche d'une utilité sociale,
- respecter une échelle des salaires (de 1 à 5 et 1 à 7),
- si des titres de capital de l'entreprise existent, ils ne sont pas négociés sur un marché financier.

En cas de doute sur l'appartenance d'une structure à l'ESS, il est possible de se rapprocher des chambres régionales de l'ESS (CRESS)

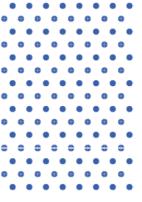
Pour aller plus loin: <https://www.rtes.fr/points-de-reperess-ndeg12-l-agrement-esus-entreprise-solidaire-d-utilite-sociale>

QUELQUES CHIFFRES CLÉS DE L'ESS EN QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Avec plus du quart des emplois privés en quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'économie sociale et solidaire y est très fortement implantée. L'ESS regroupe 10 808 établissements employeurs et 114 708 emplois en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Elle y représente 17,0 % de l'ensemble des emplois, (contre 10,4 % sur toute la France) et 27,0 % des emplois de l'économie privée (contre 13,9% dans la France entière).¹⁶

Dans les QPV, l'ESS est davantage représentée par des établissements associatifs que sur l'ensemble de la France : sur les 10 808 établissements employeurs, 88,6 % sont des associations (contre 76,6 % sur la France), 6,4 % des coopératives, 3,1 % des mutuelles et 1,9 % des fondations. En QPV, l'ESS se place véritablement comme une économie au service des besoins des territoires, d'après les chiffres relatifs aux secteurs d'activité. Ainsi l'action sociale, les sports et loisirs y sont les principaux pourvoyeurs d'emplois de l'ESS. Concernant l'action sociale : ce secteur représente 46,1 % des emplois de l'ESS en QPV, et 67,1 % des emplois de ce secteur sont de l'ESS (contre 59,5 % sur la France entière).

¹⁶ Source : extrait de l'étude menée par ESS France pour l'ANCT : <https://www.ess-france.org/etat-des-lieux-de-l-ess-dans-les-quartiers-de-la-politique-de-la-ville>



Les établissements de l'ESS sont particulièrement représentés dans les QPV d'Île-de-France, de Provence-Alpes Côte d'Azur et des Hauts-de-France, qui correspondent aux régions historiques de la politique de la ville, pour lesquelles l'emploi ESS dans les QPV pèse entre 5 et 10 % de l'emploi du territoire. La situation des territoires ultramarins (La Réunion, Guyane, Guadeloupe et Martinique) est particulière, puisque les QPV abritent jusqu'à 30 % des emplois de l'ESS du territoire.

2/ L'ESS DES SPÉCIFICITÉS ET UN RÔLE ESSENTIEL DANS LA POLITIQUE DE LA VILLE

DES SPÉCIFICITÉS...

L'ESS replace l'humain au centre et offre de multiples solutions aux enjeux de société (transition écologique nécessaire, lien social, accès aux soins, alimentation durable, accès à la culture et aux loisirs...).

Elle est basée sur :

- une gouvernance partagée, ne dépendant pas de l'apport en capital ;
- une non-lucrativité ou lucrativité limitée (tout ou partie des bénéfices sont réinvestis dans le projet) et des modèles socio-économiques qui s'appuient sur une hybridation des ressources (subventions, vente de biens et services, bénévolat, dons...) ;
- un ancrage territorial fort.

Une gouvernance propre aux structures de l'ESS

La démocratie est un principe au cœur de l'ESS, d'abord comme une caractéristique statutaire, mais également comme un ensemble de pratiques et parfois même comme un but poursuivi.

La mise en œuvre d'une gouvernance démocratique fait partie des conditions cumulatives, mentionnées dans l'article 1 de la loi de 2014, que doivent remplir les entreprises pour appartenir au champ de l'ESS : « Une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ».

La gouvernance démocratique se formalise de façons différentes selon la nature des projets, la structuration juridique des entreprises mais aussi du type de parties prenantes impliquées. Il est possible de distinguer deux grands types de gouvernance démocratique au sein des entreprises de l'ESS :

- la règle « une personne, une voix » : le pouvoir des membres du conseil d'administration n'est pas réparti en fonction du capital détenu, mais selon le principe une personne égale une voix ;
- l'implication des parties prenantes : le pouvoir est réparti entre des acteurs de différentes natures et souhaitant se rassembler autour d'un projet commun.

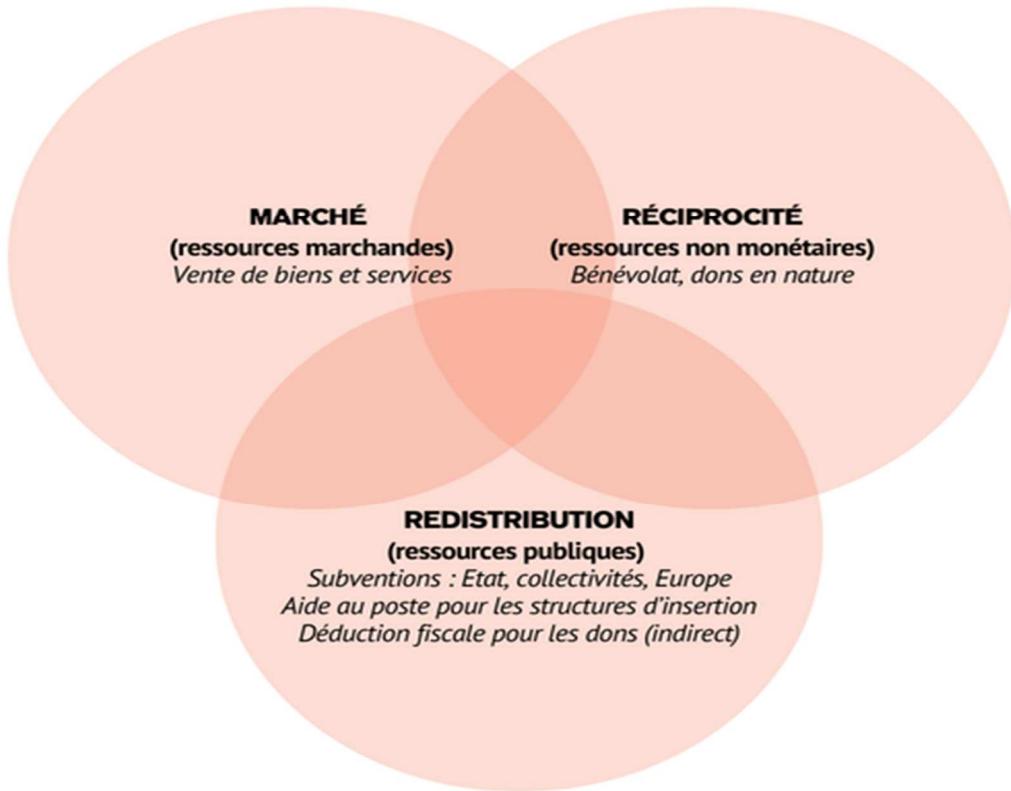
Les régies de quartier, par exemple, mobilisent les habitants pour qu'ils participent aux décisions de l'association et à la gestion de leur cadre de vie. Ils sont majoritaires dans les instances de gouvernance de la Régie.

Des modèles économiques basés sur une hybridation des ressources

Le modèle économique des initiatives de l'ESS est basé sur une hybridation des ressources. En effet, la majorité des structures de l'ESS, notamment sa composante principale les associations, mobilise des ressources diverses (ventes de produits ou de services, recettes d'activités, subventions publiques pour les missions d'intérêt général qu'elles assurent, cotisations, dons, ...), sans oublier les

contributions volontaires en nature (valorisation du bénévolat, prêt de locaux et matériel, mise à disposition de personnel, ...).

UNE HYBRIDATION DES RESSOURCES :



Source : RTES

La part de chacun de ces financements est variable selon les initiatives. Celles-ci s'inscrivent en effet dans une diversité de modèles socio-économiques liés à leurs conditions de mise en œuvre et leur mode de développement. Mieux appréhender et valoriser cette diversité des modèles socio-économiques de l'ESS et de l'entrepreneuriat solidaire est une première étape pour favoriser leur développement.

➤ La notion de modèle socio-économique

On peut tenter de mettre en lumière **trois grands types de modèles socio-économiques**, chacun comportant une ressource clé comme point d'appui recherché pour sa viabilité dans la durée :

- **Un modèle socio-économique fondé prioritairement sur la mobilisation de ressources non marchandes**
Il s'agit de projets tournés vers le soutien aux actions collectives et au développement de l'action citoyenne. Ces projets sont principalement fondés sur l'implication de leurs membres, condition essentielle de leur existence et de leur animation. Le modèle économique est ainsi basé en grande partie sur le bénévolat, la mise à disposition de locaux ou de matériels... Si le besoin financier structurel de ce type d'initiatives ESS est limité, des ressources dédiées à l'animation du projet sont nécessaires afin de permettre une inscription dans la durée.
- **Un modèle socio-économique ancré sur un soutien public**
Il s'agit de projets d'intérêt général directement connectés à des enjeux de politiques publiques. Ce sont des projets qui apportent une réponse locale spécifique compte tenu

de leur champ d'expertise et de leur offre de services. Le modèle économique de ces initiatives est principalement lié à la mobilisation de ressources publiques finançant les missions d'intérêt général, parfois des ressources privées de fondations par exemple et, dans une moindre mesure, à la vente de prestations ou de services. La viabilité du projet peut être soumise aux aléas des arbitrages et orientations des pouvoirs publics.

- **Un modèle socio-économique s'appuyant prioritairement sur la vente de produits et de services**

Il s'agit de projets dont l'activité marchande est une condition essentielle à la mise en œuvre du projet social. Le modèle économique est fortement appuyé sur la vente de produits et services et, dans une moindre mesure, sur les aides publiques (projets proposant une offre d'insertion par l'activité économique notamment).

➤ **La diversité des modèles socio-économiques de l'ESS**

	Projets tournés vers le soutien aux actions collectives / développement citoyen dans les QPV	Projets d'intérêt général liés aux enjeux des politiques publiques dans les QPV	Projets s'appuyant sur la vente de produits/services pour conduire leur mission sociale dans les QPV
Caractéristiques	Projet principalement fondé sur l'implication de ses membres, condition essentielle à son existence et son animation	Projet qui apporte une réponse spécifique aux enjeux de politiques publiques compte tenu de son expertise / connaissance du territoire	Projet dont l'activité économique est une condition essentielle à la mise en œuvre du projet social
Modèle économique	Basé sur la mobilisation citoyenne. Besoin financier structurel modéré. N'a pas forcément vocation à créer de l'emploi direct, même si le financement de fonctions support et de coordination est indispensable	Basé sur des ressources externes (publiques et privées) et dans une moindre mesure sur l'activité économique du projet	Basé sur la vente de produits/services aux collectivités (commande publique) ou aux entreprises. Des projets s'inscrivant souvent dans le champ de l'IAE
Environnement	Très fort ancrage local mais projet facilement réplicable si ressource dédiée à l'animation	Instabilité du modèle en raison d'une relative dépendance aux arbitrages des pouvoirs publics	Relative autonomie financière Environnement fortement concurrentiel
Partenaires clés	Habitants, bailleurs, collectivités	Collectivités, Etat (IAE), acteurs associatifs du territoire	Etat, entreprises, bailleurs, collectivités

« Il faut travailler collectivement sur l'approche économique, assez peu développée dans le domaine de la politique de la ville. Quand on me dit que 13 000€ pour la création d'un poste, c'est largement suffisant, et bien non, ce n'est pas le coût total. Et quand les associations déposent des projets à 2000€ alors qu'on sait que le projet en vaut 8000€, mais qu'elles considèrent qu'il ne faut pas trop demander, qu'on pourra mobiliser des bénévoles, cela ne va pas. Cette question du juste prix, de ce que ça vaut est importante pour partager une culture du projet économique, et servir les habitants des quartiers et les entreprises de l'ESS présentes, et qui produisent de l'intérêt général. »

Emmanuelle Rousset, vice-présidente du département d'Ille-et-Vilaine, à l'occasion du séminaire « Politique de la ville et ESS » du RTES en septembre 2018

Un fort ancrage territorial

S'appuyant sur un fort ancrage territorial (elles sont en premier lieu des groupements de personnes), les structures de l'ESS jouent un rôle majeur dans le développement de services à la population, la création d'emplois non délocalisables et la contribution à la qualité de vie dans les territoires. En répondant à des besoins socio-économiques et environnementaux peu ou mal

satisfaits sur les territoires, les entreprises de l'ESS d'utilité sociale ont un ancrage territorial d'autant plus fort et apparaissent comme des acteurs incontournables au développement local. Par leur démarche innovante et résiliente, les entreprises de l'ESS sont en capacité d'apporter des réponses adaptées aux enjeux spécifiques d'un territoire et de ses habitants et renforcent ainsi le dynamisme et l'attractivité des territoires où elles sont implantées.

... QUI EN FONT UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX ENJEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

L'ESS comme levier de mobilisation des habitants

➤ Un moteur d'implication citoyenne

Qu'elles soient ou non à l'initiative d'habitants, de nombreuses structures d'ESS placent les habitants et leur émancipation au centre de leur projet et les associent à toutes les phases d'élaboration des projets. Elles s'inscrivent en cela dans les pas de l'éducation populaire qui place les personnes au cœur de leurs apprentissages et cherche à développer l'accès aux savoirs, l'émancipation et favoriser l'exercice de la citoyenneté à partir des expériences et des connaissances de chacun. En plaçant l'expertise d'usage et le pouvoir d'agir au cœur des projets, les initiatives ESS implantées ou déployées dans les QPV sont ainsi des vecteurs d'innovation sociale, dans leur mode d'émergence, leur manière de se mettre en place et de se structurer.

VoisinMalin - Renforcer le pouvoir d'agir des habitants

VoisinMalin agit depuis 2011 dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'association repère, salarie et forme des habitants « messagers » dans ces quartiers : les Voisins Malins. En porte-à-porte essentiellement, ils écoutent leurs voisins, les informent et les mobilisent sur les sujets, les projets, les services et les droits qui les concernent dans leur vie quotidienne, sur lesquels ils ne se mobilisent pas ou qu'ils n'utilisent pas par manque d'information, sentiment de non légitimité ou méfiance envers les institutions. Pairs reconnus par les habitants, ils sont les relais des acteurs investis sur le quartier (associations, collectivités, bailleurs et entreprises), porteurs de l'information du dernier kilomètre, celui qui manque souvent pour atteindre les personnes concernées. De même, facilitateur sur le quartier, le Voisin Malin décode et valorise les associations locales auprès des habitants, les informe sur leurs actions, participant ainsi à renforcer leur visibilité et leur impact sur le quartier.

<https://www.voisin-malin.fr/>

L'implication recherchée des habitants dans la mise en œuvre d'initiatives ESS peut les conduire à aller plus loin dans des démarches de participation au sein du quartier : instances locales, réunions citoyennes, voire conseils citoyens. Ainsi par exemple, une évaluation récente des démarches d'auto-réhabilitation accompagnée pratiquées par l'association des Compagnons Bâtisseurs dans des quartiers ciblés par un projet de rénovation urbaine, souligne que la mobilisation des habitants,

qui se fait d'abord dans une logique d'entraide entre voisins, conduit à une implication citoyenne dans le quartier.

FOCUS

Le rôle des conseils citoyens

Le diagnostic des besoins des habitants réalisé par les conseils citoyens est une ressource pour le développement de projets adaptés aux territoires. L'essaimage des initiatives ESS dans les quartiers politique de la ville tire sa légitimité de l'écoute attentive des besoins des habitants et de l'ajustement de leurs modes opératoires, voire de leur gouvernance, pour répondre sur mesure aux besoins effectifs du quartier. L'expertise d'usage des conseils citoyens, qui se consolide à partir de toutes les remontées de besoins des habitants, est un véritable atout pour ancrer les réponses de l'ESS dans le territoire.

A Toulouse (31), la recherche par le conseil citoyen d'un accès à une alimentation de qualité pour tous, à des coûts abordables, en proximité, a pu se concrétiser avec l'association VRAC, dans le cadre d'une démarche d'essaimage sur le territoire toulousain.

➤ Le soutien aux initiatives des habitants

L'accompagnement au développement des initiatives d'habitants est un enjeu important : celles-ci, individuelles ou collectives, sont des gisements de projets qu'il s'agit de prendre au sérieux et qui nécessitent un accompagnement « sur mesure » pour que certaines d'entre elles trouvent leur modèle socio-économique.

L'association l'Espace Textile Rive droite

Créer du lien, capter les initiatives des habitants et permettre à ces derniers de monter en compétence et de développer leur activité : c'est l'objectif de l'Espace textile Rive droite à Lormont (33). Cette association a vu le jour dans le quartier de Carriet, sous l'impulsion du Gip GPV Rive droite et avec le financement du dispositif CitésLab de BPI France. L'Espace Textile vise à soutenir les habitants ayant une activité de couture – de façon privée ou au début d'une démarche entrepreneuriale - en leur permettant d'avoir accès à un local, du matériel et des opportunités, notamment via la rencontre avec des associations et des entreprises locales. Espace de lien social et de partage, l'association propose aux personnes accueillies des passerelles vers des dispositifs existants (PLIE, Mission Locale, SIAE, formations...).

<https://www.facebook.com/Espace-Textile-152103495582740/>

L'ESS comme moyen de développement socio-économique des quartiers

Comme le démontrent les nombreuses illustrations présentées, l'ESS apporte des réponses concrètes aux besoins essentiels des quartiers politique de la ville et de leurs habitants :

- alimentation : épicerie solidaire, agriculture urbaine...,
- logement : colocation solidaire, habitat partagé...,
- accès aux sports, loisirs et à la culture : associations d'éducation populaire...,
- mobilité : auto-école associative, garages solidaires...,
- accès au numérique : fabriques numériques...

- ... et favorise la création d'activités et d'emplois en permettant notamment :
- l'insertion socioprofessionnelle dans les quartiers prioritaires, les structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) sont un acteur historique de la politique de la ville,
 - de créer son activité dans un cadre collectif : Coopérative d'Activités et d'Emplois, Coopératives éphémères, SCIC, espace de coworking...,
 - le passage de l'économie informelle à l'ESS : coiffure, couture, mécanique de rue...,
 - de se former aux métiers de demain : numérique...,
 - de favoriser l'émergence de nouvelles filières : alimentation durable, économie circulaire...

en apportant des réponses aux évolutions du travail et de l'emploi, en s'appuyant notamment sur la coopération et la mutualisation :

- coopératives d'activités et d'emplois permettant de sécuriser la création d'activités,
- espaces de coworking ou tiers-lieux accompagnant le développement du télétravail et de nouvelles formes de travail,
- groupements d'employeurs permettant de mutualiser des emplois entre plusieurs structures,
- entreprises à but d'emploi de l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur Longue Durée développant de nouvelles activités sur un territoire à partir des compétences de personnes au chômage...

L'ESS comme réponse à la transition juste des quartiers

L'économie sociale et solidaire est plus largement une actrice de la transition des territoires, transition écologique, démocratique, numérique, mais aussi transition énergétique, avec par exemple le développement des coopératives d'énergie. Elle incarne une façon d'entreprendre, de produire et de consommer qui respecte le salarié, le consommateur, le citoyen et les générations futures. Une économie participant à l'intérêt général.

➤ L'ESS au service de la transition écologique

Une récente étude réalisée par l'agence Les Petites Rivières pour l'ANCT¹⁷, rappelle notamment que les structures de l'ESS sont des acteurs pionniers de la transition écologique dans les QPV : « *Historiquement, les acteurs de l'ESS ont été des laboratoires d'innovation sociale et environnementale. Ils ont créé des emplois non délocalisables au sein de niches d'activités écologiques pour lesquelles un marché lucratif n'existe pas encore. Des initiatives de collecte et de recyclage du textile ont ainsi été initiées il y a plus de 70 ans déjà par des acteurs pionniers comme le Mouvement Emmaüs, qui s'est structuré à ses débuts autour du métier de chiffonniers. Le Relais a, quant à lui, été créé en 1984. Le réseau Envie a également été précurseur sur le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), sur lequel se positionne aujourd'hui les entreprises classiques.*

Les acteurs de l'ESS se sont par ailleurs investis très tôt dans l'économie circulaire, souvent avant même l'apparition des régulations autour du traitement des déchets à l'échelle européenne. Ils ont anticipé l'essor de nouveaux modes de fabrication et de consommation responsables. L'ESS est souvent associée à l'économie circulaire au regard de ses activités en matière de réemploi et de réutilisation. On peut notamment penser aux ressourceries / recycleries, mais également aux entreprises sociales spécialisées dans le traitement des biodéchets ou le réemploi de matériaux BTP.

Les crises actuelles invitent à penser une transition écologique juste, c'est-à-dire « une transformation radicale et démocratique de notre société visant à assurer tant la soutenabilité écologique de cette dernière qu'une réponse digne et suffisante aux besoins de tou-te-s et

¹⁷ Source : extrait de l'étude réalisé par l'agence des Petites rivières pour l'ANCT : [Agir pour une transition écologique juste avec l'Economie sociale et solidaire](#) Réemploi informatique, cyclogistique, alimentation durable, les solutions dans les quartiers prioritaires, 2023, coll. Agir, ANCT

l'émancipation de chacun·e »¹⁸. Les travaux du Labo de l'ESS en la matière, mettent en évidence que les structures de l'ESS sont fortement mobilisées sur ce double enjeu. C'est par exemple le cas de nombreuses Régies de quartier.

> Retrouver les acteurs de l'ESS investis sur les enjeux de gestion des ressources et déchets, agriculture et alimentation durables, bâtiment durable et mobilité responsable sur l'outil [CartEco](#) d'ESS France.

➤ **Du passage de l'économie informelle à l'ESS**

L'économie informelle désigne l'ensemble des initiatives et des activités (vente de biens ou de services, prestations, accompagnement de personne, projet individuel ou collectif), créatrices de valeur et de lien de solidarité, qui échappent à la régulation de l'Etat et à la comptabilité nationale, qui ne s'inscrivent dans aucun cadre réglementaire et n'offrent, de ce fait, pas de protection sociale pour les personnes.¹⁹ Ces pratiques informelles, présentes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, recouvrent des activités aussi variées que la mécanique de rue, la vente à la sauvette, la création textile, la biffe, des services à la personne... Elles sont souvent appréhendées de façon négative alors qu'elles apportent des réponses aux besoins des territoires et de leurs habitants en matière d'emploi et d'inclusion, de cohésion sociale et de développement économique.

L'ESS sous ses différentes formes constitue une opportunité, particulièrement autour de l'entreprenariat collectif et de l'insertion par l'activité économique, pour favoriser la formalisation de certaines pratiques informelles et ainsi sécuriser les conditions de travail et les revenus des personnes concernées.

Le RTEs a publié en avril 2023 un guide RepèreESS sur « Economie informelle et ESS : Enjeux et leviers d'action des collectivités locales », qui permet de situer les diverses problématiques de l'économie informelle, de mieux comprendre les enjeux en matière d'accompagnement vers la formalisation par et vers l'ESS et qui permet d'identifier un grand nombre de structures ressources et d'initiatives innovantes de l'ESS permettant de répondre aux enjeux posés par l'économie informelle²⁰.

Au-delà, l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) a également produit en novembre 2023 une étude sur l'économie informelle intitulée « *Du business... à l'entrepreneuriat de plein droit : les femmes et les hommes de l'économie informelle*²¹ ». Soutenue par le ministère en charge de la Ville, cette étude présente les résultats d'une enquête quantitative et qualitative menée auprès de clients de l'Adie qui exercent leur activité de façon informelle et qui pour certains ont bénéficié d'un programme de l'association dédié à ce public. Avec le soutien des pouvoirs publics et de mécènes privés, l'Adie a également construit et mis en œuvre à cet effet un programme spécifique d'accompagnement vers la régularisation, qui fonctionne avec succès depuis quelques années dans l'hexagone et Outre-mer, notamment dans les QPV.

Autant de raisons qui soulignent l'importance d'apporter un soutien à l'ESS dans les QPV pour favoriser un développement économique et humain juste.

¹⁸ [Réussir une transition écologique juste](#), Labo de l'ESS, 2023

¹⁹ Source : [Economie informelle et quartiers prioritaires "valoriser les savoir-faire économiques et soutenir les initiatives des habitants : un nouveau défi"](#), Rapport du CNV, 2019

²⁰ [RepèreESS sur « Economie informelle et ESS : Enjeux et leviers d'action des collectivités locales »](#), RTEs, 2023

²¹ [Etude Travail Informel Adie Nov2023](#)

3/ COMPRENDRE LES POLITIQUES DÉDIÉES À L'ESS ET L'ÉCOSYSTÈME D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS

LES POLITIQUES NATIONALES ET TERRITORIALES DÉDIÉES À L'ESS

L'organisation de la politique de l'Etat

En 2024, les grandes priorités de la politique publique nationale de soutien à l'ESS sont notamment de :

- développer la politique en faveur de l'ESS dans les territoires en s'appuyant sur un référent à temps plein dans chaque préfecture,
- accompagner l'amorçage des projets ESS dans les territoires ruraux,
- consolider le développement des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE),
- réfléchir à une meilleure articulation entre la chambre régionale de l'ESS et les chambres consulaires, les collectivités territoriales et les services de l'État en région pour proposer un parcours lisible et efficace aux porteurs de projet ESS,
- défendre l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS),
- favoriser les transmissions d'entreprises aux nouvelles générations, notamment sous la forme de coopératives,
- promouvoir le modèle des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC),
- accroître le recours aux contrats à impact en sensibilisant les acteurs de la finance solidaire et les services de l'État et en simplifiant les contrats,
- mobiliser les crédits disponibles : France 2030, moyens consacrés à la transition écologique et fonds européens.

Les politiques territoriales de l'ESS

La loi de 2014 a permis de faire connaître et reconnaître les outils de l'économie sociale et solidaire pour le développement des territoires. Elle donne dans la même logique un rôle important aux collectivités territoriales dans le développement de l'ESS, notamment aux régions en introduisant l'obligation pour elles de déployer une stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire²². La loi NOTRe, adoptée peu après, renforce les responsabilités régionales avec l'obligation d'inscrire un volet ESS dans un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Tous les niveaux de collectivités locales (départements, communes, intercommunalités) sont concernés par l'ESS, qui par ses domaines d'activités, ses modes de faire et ses valeurs, croise la mission d'intérêt général et les différentes compétences des collectivités : développement économique bien sûr, mais aussi emploi, petite enfance, santé, transport, tourisme, culture, innovation, recherche, aménagement du territoire, agriculture, social,...

Des politiques territoriales de soutien à l'ESS se sont d'ailleurs développées bien avant cette loi : au sein de quelques villes dès 2001, puis de régions en 2004 et encore plus en 2008, par la suite dans des départements et des intercommunalités. Ces dernières ont comme objectif de renforcer l'ESS

²² Source : [LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire \(1\) - Légifrance](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029135294&dateTexte=&categorie=1) ([legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)) - article 7

comme secteur économique à part entière, mais aussi comme vecteur d'innovation sociale et économique en capacité de « polliniser » l'ensemble de l'économie.

En lien avec leurs compétences, les collectivités interviennent sur plusieurs champs d'action :

- appui à l'écosystème de l'accompagnement et du financement,
- soutien direct aux structures de l'ESS (subventions, appels à projets),
- soutien aux dynamiques de coopération territoriale (pôles ou collectifs locaux de l'ESS, PTCE, SCIC...),
- support pour l'accès au foncier et la création de tiers-lieux (rôle d'intermédiation entre structures de l'ESS et opérateurs publics et privés, étude d'identification des besoins en foncier des acteurs de l'ESS, création d'espaces collectifs, valorisation d'espaces agricoles, naturels ou en friche),
- développement de la R&D sociale et des dynamiques collaboratives innovantes,
- développement des achats socialement et écologiquement responsables,
- animation de la dynamique locale et sensibilisation à l'ESS et l'innovation sociale.

La très grande majorité des collectivités porteuses de ces politiques sont rassemblées au sein du RTES, le réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire. Le RTES a été fondé en 2001 par des élus en charge, souvent pour la première fois, d'une délégation à l'ESS. Rassemblant aujourd'hui près de 200 collectivités, régions, départements, intercommunalités, le RTES agit pour renforcer la prise en compte de l'économie sociale et solidaire dans les politiques territoriales.

De nombreuses collectivités territoriales ont un élu en charge de l'ESS. Si politique de la ville et ESS ont des objectifs convergents, force est de constater qu'au sein des collectivités, il est rare qu'elles soient portées par le même élu ou le même service. En 2023, parmi les 190 élus référents des collectivités adhérentes auprès du RTES, seuls 4 élus (communautés d'agglomération et ville) avaient une délégation comprenant l'ESS et la politique de la ville et 3 élus avaient une délégation politique de la ville et étaient en charge de l'ESS (mais sans mention de l'ESS dans leur délégation)²³. Côté services, les agents en charge de l'ESS sont majoritairement rattachés aux services ou directions dédiés au développement économique ou à l'emploi. Le renforcement des liens entre les services en charge de la politique de la ville et de l'ESS au sein des collectivités est un enjeu important pour le développement de l'ESS (voir *Economie sociale et solidaire dans les QPV : quels leviers pour les collectivités territoriales ?*, guide coll. AGIR de l'ANCT, novembre 2024).

L'ACCOMPAGNEMENT ET LE FINANCEMENT DE PROJETS DE L'ESS²⁴

Les réseaux et fédérations de l'ESS

En France, l'ESS est fortement structurée en réseaux et fédérations qui portent les enjeux des membres qui les composent, créent des synergies via l'organisation de temps de rencontres, soutiennent la montée en compétences des acteurs, etc. Une partie de l'accompagnement des structures de l'ESS est donc assuré par cet écosystème structuré à plusieurs échelles :

- par domaines d'activité (tels par exemple la Fédération nationale des acteurs de la solidarité, la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France, le réseau des ressourceries et recycleries, etc.);
- par "familles" (le Mouvement Associatif, la CG SCOP et SCIC, la Fédération nationale de la Mutualité française, le Mouvement des régies, etc.);

²³ Une étude menée en 2021 par l'Avise, France Urbaine et le RTES confirme cette situation : les délégations les plus souvent associées à l'ESS sont, par ordre décroissant, l'emploi (35 % des cas), l'insertion (20 %) le développement économique (18 %), l'économie circulaire (10 %), la formation et le numérique.

²⁴ Source : [Me faire accompagner dans la création de mon projet d'ESS | Avise](#)

- sur le plan géographique (à l'échelle régionale souvent, ou départementale). A l'échelle régionale, les chambres régionales de l'ESS (CRESS) ont vu leur rôle renforcé par la loi de 2014 et assurent, "au bénéfice des entreprises de l'économie sociale et solidaire, sans préjudice des missions des organisations professionnelles ou interprofessionnelles et des réseaux locaux d'acteurs" des missions de représentation, d'appui à la création, et d'observatoire.

Au niveau national, ESS France, la chambre française de l'ESS, représente et porte les intérêts des entreprises et organisations de l'ESS. Elle fédère les organisations nationales de l'ESS représentant les différentes formes statutaires de l'ESS, les chambres régionales de l'ESS et tout autre personne morale, de type fédération, réseau ou collectif de niveau national qui souhaite s'investir dans ses activités.

Les structures d'accompagnement à l'émergence et au développement d'activités

Afin de soutenir l'entrepreneuriat dans les QPV et d'articuler les différents acteurs de l'accompagnement à l'entrepreneuriat, le gouvernement a initié le programme « [Entrepreneuriat Quartiers 2030](#) ». Lancé fin 2023 dans la continuité du programme Entrepreneuriat Pour Tous, il est opéré par Bpifrance en lien avec l'ANCT et est financé par l'Etat et la Caisse des Dépôts via la Banque des Territoires. Autour de 3 axes (détecter, informer et orienter; accompagner et financer; accélérer, développer et conquérir), le programme ambitionne d'accompagner **100 000 nouveaux entrepreneurs** dans les QPV d'ici 2027.

L'accompagnement à la création d'un projet d'utilité sociale, avec en général une forte dimension collective, requiert des compétences et expertises spécifiques. Aussi certains accompagnateurs se sont spécialisés dans l'ESS. Ils appuient les entrepreneurs sur les enjeux techniques qu'impliquent ce mode d'entreprendre particulier (poursuite d'un impact social ou environnemental, formes juridiques, modèles économiques hybrides, gouvernance multi-acteurs, etc.). Ils facilitent également la mise en réseau avec des acteurs partageant les mêmes valeurs. L'économie sociale et solidaire dispose ainsi d'un tissu riche d'acteurs implantés dans les territoires, qui proposent des programmes d'accompagnement à la création de projet d'utilité sociale, depuis la validation d'une idée jusqu'aux premiers développements de l'entreprise.

> Voir l'annuaire des incubateurs et accélérateurs de l'ESS et de l'innovation sociale de l'Avise : <https://www.avise.org/ressources/lannuaire-des-incubateurs-et-accelerateurs-de-less-et-de-linnovation-sociale>

Accompagner la vie associative : Guid'Asso

Face aux constats d'un manque de structuration et d'articulation entre les acteurs de l'accompagnement de la vie associative et du manque de visibilité pour les associations, ainsi qu'aux disparités territoriales dans l'offre d'accompagnement, les services du ministère chargé de la vie associative et le Mouvement associatif ont co-construit une démarche progressive permettant la mise en réseau des acteurs de l'accompagnement des associations dans les territoires.

Guid'Asso a pour ambition de structurer un réseau d'acteurs et de dispositifs de manière plus visible, au plus près des associations localement. La première étape consiste à réaliser et à partager un diagnostic territorial pour identifier les besoins, définir collectivement des priorités et des axes d'actions. Les acteurs sont ensuite référencés et peuvent solliciter une labellisation selon 4 missions (Orientation, Information, Accompagnement généraliste et accompagnement spécialiste). En 2024, 850 points d'appui Guid'Asso sont en place dans 7 régions et les démarches sont lancées dans les autres régions.

> [Voir les cartes régionales disponibles : https://www.associations.gouv.fr/guid-asso.html](https://www.associations.gouv.fr/guid-asso.html)

Pour financer la création ou le développement d'un projet de création d'activités dans le cadre de l'ESS, au-delà des ressources traditionnelles de financement auxquelles les entreprises de l'ESS peuvent être éligibles, des dispositifs spécifiques existent. En effet, les particularités du mode de gouvernance et de gestion des entreprises ESS et de leurs finalités rendent difficile l'accès à certains modes de financement (ex. : capital-risque, emprunts et découverts bancaires...). Des financeurs solidaires (ex. : France Active²⁵) ou investisseurs « patients » ont ainsi développé des outils pour répondre aux difficultés liées au manque de fonds propres d'une partie des entreprises de l'ESS.

>Voir la cartographie des financements de l'ESS de l'Avise :

https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20220211/avise_202111_cartographie_des_financements_v2.2.pdf

L'ÉCOSYSTÈME SPÉCIFIQUE DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DU FINANCEMENT DE PROJETS DE L'ESS EN QPV

Une cartographie réalisée par le RTES avec le soutien de l'Avise recense les principaux acteurs et dispositifs nationaux de l'accompagnement et du financement de projets ESS présents dans les quartiers politiques de la ville.

https://drive.google.com/file/d/1fXdIBLDfJ4KrhWFIsPcc_yepm2fwJnt/view?usp=sharing

Les fondations sont des partenaires importants pour les projets d'ESS, en particulier en quartier Politique de la ville. Elles financent de nombreux projets, en fonction de leurs thématiques, et peuvent permettre à des associations locales de se développer au-delà de leur quartier pour atteindre une envergure plus large, voire nationale (tel est le cas de VRAC par exemple). Des guides territoriaux de fondations existent, comme celui réalisé par la CRESS Hauts-de-France en 2023/2024²⁶, ou la Région Bretagne en 2019²⁷.

Parmi les principales fondations, la Fondation de France compte 6 fondations régionales et environ 900 fondations abritées. De nombreuses fondations soutiennent des initiatives en QPV: la Fondation Carasso, la Fondation agir pour l'emploi (FAPE), des fondations de grands acteurs de l'ESS comme la Fondation Macif, la Fondation Ecureuil et Solidarité (fonds de dotation de la Caisse d'épargne) ou autres fonds de dotation des Caisses d'épargne régionales, le fonds de dotation Maif, la fondation AG2R La Mondiale, la Fondation pour le logement des défavorisés. D'autres fondations d'entreprises, comme les fondations Orange, SNCF, Vinci, PSA Peugeot, et BNP Paribas (Projet Banlieues) sont également des partenaires importants. Citons également la fondation FACE et son concours national S'engager pour les quartiers visant à identifier, récompenser et accompagner des projets innovant et structurant dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) et dans les territoires ruraux fragilisés. Renouvelé chaque année, ce concours rassemble plusieurs acteurs publics et privés, parrains des projets lauréats.

Certaines fondations territoriales sont particulièrement engagées pour le développement des QPV, telles la fondation territoriale rochelaise Fiers de nos quartiers ou la Fondation territoriale Loire Atlantique et son appel à initiatives "Agir pour réduire toute forme d'inégalités sociales, sociétales ou environnementales en Loire Atlantique" intégrant les QPV dans sa cible territoriale.

²⁵ <https://www.franceactive.org/>

²⁶ <https://www.cresshdf.org/wp-content/uploads/guide-fondations-2024-v10.pdf>

²⁷ <https://www.bretagne.bzh/app/uploads/Guide-des-fondations-2019-2.pdf>

La Dotation d'action territoriale (DAT) est un dispositif conçu par la Fondation Break Poverty visant à impulser des alliances territoriales entre entreprises, pouvoirs publics et associations dans un but de prévention de la pauvreté. La DAT permet de mobiliser le mécénat d'entreprises pour financer des projets associatifs territoriaux.

La Fondation la France s'engage (FFE) accompagne le développement et l'essaimage d'initiatives d'innovation sociale : de nombreuses structures de l'ESS oeuvrant dans les quartiers ont été lauréates du concours.

FOCUS

Fabrique à initiatives

La Fabrique à initiatives est un dispositif créé en 2010 par l'Avise afin d'accompagner les acteurs d'un territoire dans la construction de réponses entrepreneuriales adaptées aux besoins locaux. Porté localement par des structures de l'accompagnement et présent dans 30 territoires, il facilite la création de projets de territoire en apportant son expertise en matière d'animation territoriale, de modélisation économique et d'innovation sociale.

Découvrir la carte du réseau : <https://fabriqueainitiatives.org/contact/>

La Fabrique à initiatives part d'un besoin social, d'une idée de projet ou d'un lieu pour faciliter la co-construction de nouvelles activités économiques utiles aux territoires. La Fabrique à initiatives s'appuie sur une méthodologie sur-mesure d'animation territoriale et de modélisation économique : le dispositif identifie les besoins et les pistes de solution, suscite des alliances fertiles entre acteurs publics, privés et citoyens et mobilise l'ingénierie nécessaire à l'aboutissement d'un projet solide.

> Voir le carnet de projet « Faciliter la création d'activités économiques d'utilité sociale dans les territoires fragiles » sur le site des Fabriques à initiatives : <https://fabriqueainitiatives.org>

4/ COMPRENDRE LES CADRES DE COOPÉRATION TERRITORIALE DANS L'ESS ET LEUR INTÉRÊT POUR LA POLITIQUE DE LA VILLE

L'INTÉRÊT DE FAVORISER LA COOPÉRATION ENTRE LES STRUCTURES

La pertinence des démarches de coopération économique territoriale, face aux défis actuels de nos sociétés, est de plus en plus partagée.

La coopération économique entre structures de l'ESS est un véritable atout sur plusieurs aspects :

- pour proposer une réponse transversale aux besoins des habitants,
- pour consolider leur modèle socio-économique (exemple en mutualisant des locaux, des RH...),
- pour mutualiser une partie de leurs ressources humaines sur un territoire en créant par exemple des groupements d'employeurs (GE)
- pour permettre aux structures d'être en capacité de répondre à des marchés publics via la création par exemple de groupements d'intérêt économique (GIE), permettant de développer des projets d'envergure avec des entreprises classiques

QUELQUES EXEMPLES DE CADRES DE COOPÉRATION MULTI-ACTEURS ADAPTÉS

Il existe une multitude de formes de coopérations économiques, formelles ou informelles, entre structures :

- réseaux associatifs locaux développant des projets mutualisés
- consortiums associatifs²⁸;
- coopératives d'éducation à l'entrepreneuriat collectif (cf. p.15) qui structurellement sont portées par a minima 3 structures (une CAE, une structure de quartier et un réseau ou pôle de développement de l'ESS) ;
- pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), etc.

Les différents cadres de coopération et leurs liens et apports éventuels au regard de la politique de la ville sont développés ci-dessous.

L'Association communautaire santé bien-être

L'Association communautaire santé bien-être (ACSBE) est créée en 1991 sur le quartier prioritaire Franc-Moisin / Bel air à Saint-Denis (93), suite à un diagnostic communautaire de santé (méthode visant à élargir la compréhension de la condition humaine en santé et en maladie par un exercice

²⁸ Voir « [Une valise méthodologique sur les consortiums associatifs](#) », le Mouvement associatif Hauts-de-France et la Fédération des centres sociaux Nord-Pas-de-Calais

de participation sociale). L'association se donne pour mission de mettre en œuvre un projet de santé sur le quartier qui puisse être animé par tous ceux qui agissent sur la santé pour et avec les habitants. L'ACSBE élabore et met en œuvre des actions qui visent à contribuer à l'amélioration de l'accessibilité aux soins de la population, développer l'éducation à la santé, pérenniser les acquis, valeurs et savoir-faire de l'association. L'ACSBE est impliquée dans les travaux de recherche, formation, observation et évaluation sur la santé communautaire, définie par l'Organisation Mondiale de la Santé Selon (OMS), comme le processus par lequel les membres d'une collectivité, géographique ou sociale, conscients de leur appartenance à un même groupe, réfléchissent en commun sur les problèmes de leur santé, expriment leurs besoins prioritaires et participent activement à la mise en place, au déroulement et à l'évaluation des activités les plus aptes à répondre à ces priorités.

Après 19 ans d'actions de promotion de la santé, l'ACSBE a ouvert un centre de santé communautaire La Place Santé qui se donne pour objectif d'améliorer la santé des habitants du quartier. L'action du centre s'appuie sur 10 fondamentaux parmi lesquels une vision élargie des acteurs de la santé, qui ne se limitent pas aux acteurs de soins, et incluent les habitants, ainsi que la coopération et la mise en lien des compétences des différents acteurs au sein de la Place Santé.

<https://acsbe.asso.fr/>

La SCIC comme forme juridique participative

Comme présenté plus haut (voir page 17), les sociétés coopératives d'intérêt collectif sont des coopératives multisociétariales qui associent plusieurs parties prenantes autour d'un même projet, dont a minima les salariés ou les producteurs du bien ou du service vendu, les bénéficiaires de l'activité, et des partenaires. La SCIC permet ainsi d'associer autour d'un même projet des acteurs multiples dont des collectivités publiques.

La SCIC présente un intérêt collectif par sa vocation intrinsèque d'organiser, entre acteurs de tous horizons, la production de biens ou services de qualité et la plus ajustée possible par une pratique de dialogue, de débat démocratique, de formation à la citoyenneté, de prise de décision collective... Des pratiques qui l'inscrivent pleinement dans les enjeux du territoire sur lequel elle intervient.

S'appuyant sur une gouvernance collective, le statut de SCIC permet de construire une production économique et sociale en mettant en synergie de nombreux acteurs, qui ne sont pas habituellement associés à ce type de projets territoriaux : collectivités, entreprises, usagers, producteurs, salariés... tous se retrouvent autour d'un projet économique commun de territoire. Le rôle joué par la SCIC peut, en effet, répondre aux besoins des différents partenaires : clients, investisseurs, producteurs, fournisseurs, habitants et collectivités locales.

La Conciergerie d'Ampère, un projet porté par la SCIC Conciergerie solidaire d'Alsace

La Conciergerie solidaire Ampère est née d'une démarche collective pour faire revenir des services de proximité après la fermeture de plusieurs commerces et services dans le quartier Ampère, quartier prioritaire politique de la ville de Strasbourg fortement enclavé.

A l'issue d'un travail d'identification des besoins mené en lien avec le Conseil Citoyen et avec l'appui de l'Eurométropole de Strasbourg, et de l'organisation de rencontres pour fédérer des citoyens et des partenaires (La Poste, Ophéa, principal bailleur social de l'Eurométropole de Strasbourg, Alsace Active, des acteurs de l'ESS, des collectivités et l'Etat), la conciergerie a été créée en 2021. Elle accueille les habitants et propose différents services : relais poste, dépôt de pain, pressing, couture, clefs, service d'échange de compétences et de coups de pouce entre habitantes, ressources matérielles (outils de bricolage, petit électroménager, jeux de société...), bornes de collecte pour valoriser les déchets, ateliers, espace café, marchés et ventes éphémères. L'offre de services est évolutive en fonction des besoins. Ces services sont assurés en partenariat étroit avec des associations de quartier et partenaires du territoire relevant majoritairement de l'ESS.

La Conciergerie solidaire Ampère est l'un des premiers projets de la Conciergerie solidaire d'Alsace, SCIC créée par la Régie des Ecrivains, l'association Logiservices, la CAE Antigone, l'association Mobilex et la Conciergerie Solidaire de Bordeaux (tête de réseau). La SCIC se donne pour objectif de développer des conciergeries solidaires dans chaque quartier de l'Eurométropole de Strasbourg, deux conciergeries sont ainsi en projet dans les quartiers du Hoberg à Strasbourg et des Ecrivains à Schiltigheim et Bischheim. Deux salariées permanentes développent les projets et accompagnent les concierges en insertion.

<https://conciergerie-solidaire.fr/strasbourg/>

Le tiers-lieu Sainte-Marthe à Grasse

Installé dans le quartier prioritaire Grand Centre de Grasse, le tiers-lieu Sainte Marthe est porté par la SCIC Tetris. Doté d'un espace de coworking, le tiers-lieu propose de multiples activités aussi bien liées à l'inclusion sociale comme la réparation de vélo, la médiation aux usages du numérique ou l'apprentissage de l'informatique et apporte son soutien au développement des nouvelles formes d'emploi et d'entrepreneuriat.

La SCIC Tetris, « Transition Écologique Territoriale par la Recherche et l'Innovation Sociale » regroupe la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, 10 structures de l'ESS et 25 bénévoles et chercheurs qui se proposent de redynamiser le territoire autour de projets écologiques concrets en expérimentant une approche de commun.

<http://www.scic-tetris.org/>

Relais 2D

Depuis 2019, la SCIC Relais 2D accompagne les maîtres d'ouvrage pour l'insertion de critères de développement durable (sociaux et environnementaux) dans les marchés et pour la rédaction des cahiers des charges. L'objectif de Relais 2D est d'améliorer la prise en compte de l'insertion professionnelle et du développement durable, en inscrivant des clauses d'insertion ou de réduction des déchets dans les marchés publics. Relais 2D a notamment accompagné la rénovation énergétique de 743 logements sociaux dans le quartier de l'Esplanade à Strasbourg, travaux conduits par le bailleur public Ophea et mis en œuvre par Bouygues bâtiment nord-est.

La forme de SCIC permet à une diversité de parties prenantes : les acteurs publics, les représentants des maîtres d'ouvrage, les salariés, les partenaires sociaux économiques, les représentants des publics bénéficiaires et enfin les personnes soutien ou ressources, de participer à la stratégie de l'entreprise.

Relais 2D porte également un projet de Pôle territorial de coopération économique (PTCE) sur la rénovation énergétique. Le PTCE repose sur un objectif de rénovation de 8000 logements chaque année et s'articule autour de 4 axes :

- développer l'attrait des métiers de la rénovation énergétique,
- former les salariés d'aujourd'hui et de demain,
- coopérer entre entreprises de la rénovation énergétique,
- favoriser le réemploi des matériaux et l'emploi de matériaux biosourcés.

Chaque année, ce sont environ 60 maîtres d'ouvrage accompagnés, 450 opérations suivies et environ 850 000 heures de travail au bénéfice des publics en difficulté d'insertion (530 ETP).

<https://relais2d.eu/>

Voir aussi : la Ferme des Possibles p.21

Les PTCE comme démarche et dynamique²⁹

Le terme de Pôle territorial de coopération économique (PTCE), né en 2009, est issu de la volonté de mettre en évidence des pratiques existantes, mais peu connues et non reconnues. Il est issu d'une démarche de recherche-action associant le Labo de l'ESS, les CRESS, le Coorace (réseau national de structures de l'insertion par l'activité économique), le Mouvement pour une économie solidaire (MES), le RTES, ainsi qu'une vingtaine d'acteurs se reconnaissant dans cette approche, et des chercheurs.

Les PTCE ont été définis dans l'article 9 de la loi sur l'ESS de 2014 : « Les pôles territoriaux de coopération économique sont constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la présente loi, qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable. »

La charte des PTCE de 2014, actualisée en juillet 2021, marque le ciment d'une culture d'intervention commune. Elle est aujourd'hui le point de référence pour la communauté des PTCE, unis dans leur diversité et leur volonté partagée d'agir en faveur d'un développement économique durable et solidaire des territoires.

PTCE signifie :

- pôle : regroupement d'entreprises de l'ESS, avec d'autres entreprises, en lien avec des collectivités, centres de recherche, établissements d'enseignement...
- territorial : renvoyant à la notion de proximité, dont les périmètres sont variables, et répondant à un besoin du territoire, bassin de vie ou intercommunalité, et favorisant son attractivité, considérant le territoire comme un lieu de richesses matérielles et immatérielles, un capital à faire « fructifier ».
- coopération : impliquant des modes d'organisation et de développement multi parties prenantes, des outils de mutualisation de moyens et de compétences, un copartage d'activités économiques, et un décloisonnement au travers de l'ESS entre collectivités, entreprises conventionnelles et acteurs de l'ESS, dans une stratégie commune et continue.
- économique : sur un principe de mixité entre acteurs, d'hybridation des ressources (marchandes, non marchandes, non monétaires), en faveur de projets économiques et sociaux innovants (socialement ou technologiquement), tous secteurs ou filières, et porteurs d'un développement local durable.

Les apports des PTCE aux acteurs économiques, aux habitants et aux territoires sont nombreux car :

- ils contribuent à la création d'activités et d'emplois non délocalisables sur le territoire, voire à la relocalisation d'activités,
- ils facilitent le changement d'échelle par le décloisonnement entre acteurs de l'ESS et autres acteurs économiques,
- ils permettent la structuration de fonction d'ingénierie de développement et des fonctions stratégiques de structuration et de prospective,
- ils renforcent la lisibilité des acteurs,
- ils encouragent la participation citoyenne.

²⁹ Source : [Points de RepèreESS PTCE & déclinaisons \(rtes.fr\)](https://rtes.fr/points-de-reperes-ptce-declinaisons)

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) permanent « PTCE émergents » est lancé depuis 2021. On compte aujourd'hui environ 150 PTCE actifs, dont une cinquantaine ont des actions en QPV.

Le PTCE le PÔPE, Pôle Petite Enfance

Face à l'étendue des besoins d'accueil du jeune enfant en Seine-Saint-Denis (taux de couverture de 32 %, contre 58 % en France), un collectif d'associations a décidé de créer en 2015 le PÔPE, Pôle Petite Enfance. Réunissant associations gestionnaires de lieux d'accueil, accompagnateurs et financeurs solidaires, architectes, sociologues, ce PTCE se donne comme objectif de développer l'offre d'accueil de la petite enfance sur le département et de contribuer à lever les freins à l'emploi des femmes par l'ESS, l'innovation et l'inclusion de ses habitants. Il a été soutenu dès l'origine par Plaine Commune et l'Etat au titre de la politique de la ville.

Le PÔPE vise plusieurs objectifs :

- mutualiser des moyens (formation du personnel, recrutement de professionnels de la petite enfance...) pour renforcer l'efficacité économique ;
- formaliser-modéliser le montage de modes d'accueil de la petite enfance fondés sur des valeurs de l'ESS (démarche participative, réponses adaptées selon les besoins locaux...) et essaimer les projets développés. Le PÔPE a par exemple créé le premier incubateur de Maison d'assistantes maternelles (MAM), où les professionnelles peuvent être accompagnées dans leur projet dans un appartement pédagogique, mais sans les enfants accueillis ;
- développer l'accès aux métiers de la petite enfance des habitants du territoire (en partant des connaissances des personnes, en travaillant sur l'équivalence de diplômes obtenus à l'étranger, en organisant des journées découverte métiers, le PÔPE contribue à inscrire des personnes dans des formations qualifiantes).

Parmi les projets en cours, le développement d'une offre de formation (le PÔPE est certifié Qualiopi), la création d'un tiers-lieu autour de la petite enfance, et la création d'un groupement d'employeurs petite enfance (qui ne sera pas nécessairement porté par le PÔPE).

<https://lepopo.fr/>

CI&EL, PTCE du Gâtinais Montargois

Le PTCE CI&EL est né fin 2020 de la volonté de 13 associations, 11 locales et 2 nationales, de conjuguer leurs efforts pour mener de front des actions en faveur de l'économie circulaire et de l'insertion professionnelle. La coopération locale entre ces structures a démarré par la valorisation de déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) collectés auprès des entreprises du Gâtinais Montargois.

La valorisation des D3E collectés est confiée à plusieurs acteurs : l'Association Locale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ALPEJ) qui récupère le petit électroménager réutilisable ou réparable pour sa ressourcerie Planète R, Gâtinais en transition, en partenariat avec l'Institut médico-éducatif André Neulat, se concentre sur les ordinateurs réutilisables ou réparables et les fournit gratuitement à des personnes démunies d'informatique comme des habitants des quartiers prioritaires, le chantier d'insertion ICARE, trie et valorise les matériaux non réutilisables. Cette coopération vertueuse, qui permet un traitement local des déchets, bénéficie également aux habitant·es des quartiers prioritaires du qui récupèrent des ordinateurs reconditionnés par Gâtinais en transition. Pour que l'acquisition de ce matériel profite à ses nouveaux utilisateurs, une formation aux outils numériques a également été mise en place.

CI&EL poursuit également son action en faveur des habitant·es, en favorisant un projet d'insertion entre l'entreprise France Luxury Shirt, l'association Mille Sourires, le bailleur social VALLOIRE

HABITAT et France Travail pour l'intégration de personnes éloignées de l'emploi des quartiers prioritaires de Montargis dans un emploi pérenne et non délocalisable.

[Fiche de présentation du PTCE CI&EL par Villes au Carré](#)

Les tiers-lieux comme repère physique³⁰

Espaces de coworking, fablabs, repair'cafés, friches culturelles... Encore peu connus il y a quelques années, ces tiers-lieux connaissent un développement rapide aujourd'hui sur tous les territoires. Le recensement réalisé par le GIP France Tiers-Lieux en 2023 établissait l'existence désormais de plus de 3500 tiers-lieux en France, implantés en territoire rural, dans des métropoles, en quartiers politique de la ville ou dans des petites et moyennes villes. La crise sanitaire a sans aucun doute accéléré la prise en compte de leur utilité économique et sociale (télétravail, réactivité pour la production locale de masques avec par exemple la fabrication de visières de protection dans les fablabs, solidarité numérique...). Mais la prise en compte de leur contribution aux territoires et, ce faisant, l'accompagnement que les puissances publiques leur apportent y compris au niveau européen, est aujourd'hui multiplement caractérisée³¹.

> Sur sa cartographie³², France Tiers-lieux recense 3757 tiers-lieux dont 1212 situés dans un QPV ou à moins d'1km (31 %). 36 % des QPV ont un tiers-lieu au sein du quartier ou à moins d'1km.

Voir l'observatoire des tiers-lieux de France Tiers-Lieux :

<https://observatoire.francetierslieux.fr/donnees/>

Ces tiers-lieux peuvent bénéficier de différentes politiques publiques de soutien, portées par les collectivités ou par l'Etat via les deux dispositifs de l'ANCT : [Fabriques de territoire et Manufactures de proximité](#). Parmi les 407 tiers-lieux labellisés « Fabriques de territoire » depuis 2021 : 211 sont en QPV ; et parmi les 100 tiers-lieux labellisés « Manufactures de proximité » depuis 2021 : 25 sont en QPV. Un partenariat entre tiers-lieux et collectivités se développe. L'ANCT et le GIP France Tiers-Lieux ont publié un [guide spécifique sur cette question : Tiers-lieux & collectivités : Comment faire ensemble ?](#) Enjeu d'autant plus important que les collectivités territoriales sont aujourd'hui promptes à accompagner ce mouvement qui permet une nouvelle économie des territoires consolidant des projets d'intérêt général ou construisant des réponses adaptées en hyper-proximité. Le baromètre 2024 « élus locaux et tiers-lieux³³ » indique par exemple que pour 75 % des élus, les tiers-lieux sont axiaux dans le renforcement du lien social des territoires.

Le Façonneur d'innovations locales (Fil)

Le Façonneur d'innovations locales, lieu totem de l'ESS et de l'innovation sociale de Toulouse Métropole, porté par la SCIC Les Imaginations fertiles (IF) et la foncière ETIC, est situé dans le quartier prioritaire de Bellefontaine à Toulouse. Pôle territorial de coopération économique (PTCE), Fabrique de territoire et Manufacture de proximité, ce tiers-lieu a pour objectif de contribuer à l'animation territoriale du quartier et favoriser le vivre ensemble, l'insertion et l'emploi. Il permet également la réimplantation d'activités économiques innovantes avec plus de 30 acteurs de l'ESS et de l'artisanat et 200 postes de travail sur place.

L'association de préfiguration les Imaginations fertiles créée en 2010 a donné lieu à la création d'une SCIC en 2013 qui s'est installée dans une ancienne friche industrielle qui deviendra un des premiers tiers-lieux de Toulouse. L'occupation transitoire de ce lieu prend fin en 2017, suite à la

³⁰ source : [Fiche19_RegionalESS.pdf \(rtes.fr\)](#)

³¹ « Tiers-lieux en Europe et puissances publiques », Collection comprendre, ANCT, 2025.

³² <https://cartographie.francetierslieux.fr/>

³³ Baromètre 2024 « élus locaux et tiers-lieux » (ANCT/GIP/AMRF/APVF/ADCF/France Urbaine/RTES) : [ANCT_France TiersLieux_2024_Barometre_Elus locaux et Tiers Lieux.pdf](#)

mise en vente du bâtiment par son propriétaire. Alors en quête d'un nouveau lieu, la SCIC IF constate que sur les 30 espaces de coworking et lieux partagés de la métropole, aucun n'est implanté dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Enclin à répondre à un besoin non couvert, les Imaginations fertiles choisissent de s'installer dans un lieu au pied du métro dans le quartier Bellefontaine de Toulouse de 2300m². Débute alors la création du nouveau tiers-lieu, le Fil. Aujourd'hui, celui-ci se compose de bureaux, d'un espace de coworking, d'ateliers de production pour artisans et d'une salle événementielle, ainsi que de plateaux mis en location pour d'autres structures, une pluridisciplinarité très importante qui permet l'innovation sociale. Mélant activités ESS et artisanat, le Fil est ouvert sur le quartier en lien avec ses habitants.

<https://www.imaginationsfertiles.fr/tiers-lieu/>

Le PHARES, Pôle d'Hospitalité aux Activités à Rayonnement Écologique et Solidaire

Le Phares, Pôle d'hospitalité aux activités à rayonnement écologique et solidaire, repose sur l'idée de créer un carrefour d'initiatives économiques et associatives partageant les mêmes valeurs de solidarité, d'innovation citoyenne et d'écologie. Installé dans un bâtiment de 1350m² sur L'Île-Saint-Denis depuis 2001, le Phares regroupe plus d'une quinzaine d'associations, entreprises et entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire. Il est géré et animé par la SCIC Cité PHARES, créée en janvier 2015. La SCIC assure la gestion du bâtiment, la coordination des projets collectifs et l'animation du Pôle territorial de coopération économique (PTCE). Le Phares a été retenu en 2011 comme « Pôle témoin » du lancement des premiers PTCE en France.

Ses missions sont :

- * faire vivre un lieu professionnel et convivial : bureaux privatifs, salles de réunions partagées et possibilité de mutualiser réseaux et expertises, de partager des idées avec bienveillance et de s'accompagner entre pairs ;
- * développer les projets issus de la coopération : espace animé pour créer du lien, favoriser l'émergence et accompagner les projets collectifs entre membres et avec d'autres acteurs et initiatives du territoire ;
- * être un pôle apprenant et un pôle ressources : fort d'une expertise collective issue des champs d'action respectifs de ses membres, le Phares reçoit régulièrement des acteurs, d'Île-de-France et d'ailleurs, pour échanger sur son expérience.

<http://www.lephares.coop/>

SCIC, PTCE et tiers-lieux sont donc des formes de coopération entre acteurs d'un même territoire. Une même structure peut avoir été financée par l'Etat dans le cadre de l'AMI PTCE, être structurée sous forme de SCIC, et animer un tiers-lieu.

L'exemple de l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD)

Le projet Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) apporte un autre exemple de coopération territoriale. Impulsé à l'origine par l'association ATD Quart-Monde, TZCLD a été expérimenté dans 10 territoires ruraux et quartiers prioritaires depuis 2017. Aujourd'hui, grâce à la deuxième loi d'expérimentation adoptée en décembre 2020, la démarche est prolongée de 5 ans, et l'expérimentation est ouverte à une cinquantaine de nouveaux territoires.

Le projet TZCLD repose sur la création d'emplois grâce à des entreprises à but d'emploi (EBE), sous forme associative ou de SCIC, qui embauchent – sur la base du volontariat – des personnes privées

durablement d'emploi en CDI, sans sélection, au Smic et à temps choisi, afin de réaliser des missions utiles localement mais non réalisées par le secteur marchand car jugées peu rentables. Ces EBE bénéficient d'une subvention pour produire des emplois gérée par le fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée. Dans l'esprit, cette subvention correspond au coût de la privation durable d'emploi (allocations chômage, RSA...). L'entreprise s'auto-finance en partie grâce au chiffre d'affaires que son activité génère.

L'expérimentation sur le territoire de Villeurbanne Saint-Jean

Entreprise pilote de l'expérimentation nationale Territoire zéro chômeur de longue durée, EmerJean est née en mars 2017, au cœur du quartier Saint-Jean à Villeurbanne (69). EmerJean propose à toutes les personnes qui sont privées durablement d'emploi de retrouver une activité à temps choisi selon leurs compétences. En 6 ans, ce sont plus de 100 CDI, pour des demandeurs d'emploi de plus d'un an du quartier Saint-Jean de Villeurbanne, qui ont été créés. A partir des savoir-faire et des souhaits professionnels des salariés, EmerJean développe des activités pour les habitants, entreprises et collectivités : lavage et entretien de véhicules, prestations administratives, couture et blanchisserie, alimentation et agriculture urbaine, soins et beauté, atelier vélos, services de proximité...

<https://emerjean.fr/>

RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

Les ressources du RTES

- [Le catalogue des ressources politique de la ville & ESS](#) du RTES
- [Retour sur le séminaire national «Politique de la ville & ESS»](#) du 25 janvier 2023
- RepèreESS [Economie informelle & ESS, enjeux et leviers d'action des collectivités locales, 2023, RTES](#)
- [Fiche ESS & Politique de la ville](#) du Kit Communes, intercommunalités & ESS du RTES
- RepèreESS [Développer l'ESS dans les quartiers politique de la ville](#), 2020, RTES
- RepèreESS [Politique de la ville & ESS - initiatives, analyses et éclairages](#), 2016, RTES

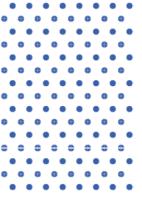
Les ressources de l'ANCT

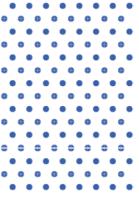
- [Agir pour une transition écologique juste avec l'Economie sociale et solidaire](#) Réemploi informatique, cyclologistique, alimentation durable, les solutions dans les quartiers prioritaires, 2023, coll. Agir, ANCT
- [Retour sur le séminaire national «Politique de la ville & ESS»](#) du 25 janvier 2023
- [L'ESS, une chance pour les territoires fragiles](#), mars 2021 par l'ANCT
- Plateforme [La Grande Equipe](#) par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)– [groupe Association -Quartiers- ESS place publique](#)

Autres ressources

- [Regards sur l'ESS, levier de réussite des projets de renouvellement urbain](#), septembre 2024, ANRU
- [Une valise méthodologique sur les consortiums associatifs](#), juin 2024, le Mouvement associatif Hauts-de-France et la Fédération des centres sociaux Nord-Pas-de-Calais
- [Ce que vous avez toujours voulu savoir sur la loi ESS de 2014](#), livret publié par ESS FRANCE en partenariat avec Aéma Groupe, juin 2024
- [Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique](#), avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE), mai 2024
- [Les modèles économiques des tiers-lieux](#), 2023, France-Active

- [Guide tiers-lieux et collectivités](#), 2023, France Tiers-lieux
- [Etat des lieux de l'ESS dans les quartiers de la politique de la ville](#), 2022, ESS FRANCE
- [Vie associative & QPV : les 16 propositions](#), 2021, Le Mouvement associatif,
- [Développement économique et renouvellement urbain](#), Des leviers pour innover dans le cadre des projets, 2021, ANRU
- [Guide pratique de la coopération économique en économie sociale et solidaire](#), 2020, CRESS Centre-Val-de-Loire
- [Accompagner l'émergence d'entreprises de l'ESS en QPV](#), 2019, Avise





COMPRENDRE

L'ESS, UN ATOUT POUR LA POLITIQUE DE LA VILLE



Alors que la loi sur l'économie sociale et solidaire (ESS) a fêté ses 10 ans en 2024, force est de constater que l'ESS reste parfois mal comprise et que ses acteurs demeurent encore mal connus.

Et pourtant, l'ESS est un vecteur majeur de solidarités et de lien social de proximité. Ces initiatives de la société civile organisée (associations, coopératives, mutuelles, fondations et autres entreprises sociales) apportent des réponses aux besoins locaux, aux enjeux des quartiers et de leurs habitants et contribuent à développer l'attractivité des territoires. Elles déplient leurs activités dans de nombreux domaines ; action sociale, mobilité, santé, éducation populaire, insertion par l'activité économique, environnement, culture, alimentation, petite enfance..., en apportant une réponse à des besoins non couverts par l'économie classique.

Cette publication, réalisée par le Réseau des collectivités locales pour une économie sociale (RTES), vise à faire découvrir l'ESS et son écosystème aux professionnels de la politique de la ville en les sensibilisant au rôle essentiel de l'ESS dans les quartiers prioritaires. Parmi les thèmes abordés : les spécificités de l'ESS, les politiques qui y sont dédiées, ainsi que l'importance des coopérations entre acteurs.

Elle est complétée par une seconde publication *Économie sociale et solidaire dans les QPV : quels leviers pour les collectivités territoriales ?* éditée dans la collection Agir de l'ANCT, ayant pour objet de présenter aux acteurs de la politique de la ville les leviers d'action dont ils disposent pour favoriser l'ESS sur leur territoire.